



# Rapport de l'évaluation finale

Projet : « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ».

**Commandité par :** ONU Femmes

**Préparé par :**

Diarousse JEAN BAPTISTE

Rony KERVERSSAINT

Consultants Indépendants

Juillet 2023

## Tables des matières

### Contents

Résumé exécutif.....	6
<b>1. Introduction et mise en contexte .....</b>	<b>1</b>
1.1. Contexte du projet.....	1
1.1. Objectifs du projet.....	4
1.4. Site, coûts et durée du projet.....	5
1.5. Les partenaires du projet et responsabilités .....	5
1.6. Information sur les groupes cibles & bénéficiaires.....	7
<b>2. But, objectifs, portée de l'évaluation .....</b>	<b>9</b>
2.1 But de l'évaluation.....	9
2.2. Objectifs de l'évaluation .....	10
2.3. Portée de l'évaluation .....	11
<b>3. Méthodologie.....</b>	<b>13</b>
3.1. Approche non expérimentale .....	13
3.2. Approche participative.....	13
3.3. Théorie de changement .....	14
3.4. Phase préparatoire .....	14
3.5. Collecte de données .....	14
3.5.1. Examen et analyse de documents existants (documentation) ; .....	14
3.5.2. Collecte et analyse de données empiriques.....	15
3.5.3. Entretiens avec les parties prenantes.....	16
3.5.4. Vérification des documents et observations directes .....	16
3.5.5. Focus group.....	17
3.6. Assurance, contrôle de qualité et de l'approche éthique .....	17
3.7. Echantillon .....	17
3.8. Les problèmes rencontrés et limites méthodologiques du travail .....	19
<b>4.Constatations .....</b>	<b>20</b>
4.1. Pertinence.....	20
4.2. Efficacité.....	25
4.3. Efficience .....	33
4.4. Durabilité .....	35
4.5. Genre et Droits humains .....	37
4.7. Axes transversaux (environnement et handicap) .....	38
<b>5. Conclusions et recommandations .....</b>	<b>53</b>

i. Bibliographie.....	55
ii. Annexes .....	56
Guide d’observation.....	57
Guide d’entretien pour les responsables de l’ONU Femmes/PESADEV/ Quatre Chemins....	58
Guide d’entretien pour les institutions.....	63
Guide d’entretien pour les responsables des DAPs .....	64
Grille de focus group avec la population carcérale.....	67
Liste des personnes interviewés.....	69

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des partenaires du projet selon leur statut et responsabilités.....	6
Tableau 2 : Autres partenaires .....	7
Tableau 3 : Répartition de l'âge des détenues par sexe .....	7
Tableau 4 : Provenance des détenues.....	8
Tableau 5 : Principaux utilisateurs et utilisations de l'évaluation.....	9
Tableau 6 : Répartition des prisons par les méthodes de collecte, le nombre d'exercices et les participants.....	22
Tableau 7 : Habitude de recevoir les produits d'hygiène et conditionnalité.....	22
Tableau 8 : Appuis psychologiques dans les prisons .....	22
Tableau 9 : Sentiment d'isolement.....	23
Tableau 10 : Matrice des activités prévues et réalisées.....	23
Tableau 11 : Visite un centre/hôpital .....	27
Tableau 12 : Disponibilité des produits d'hygiène dans les centres carcéraux .....	27
Tableau 13 : Participation à des rencontres familiales.....	28
Tableau 14 : Activités débutées mais non finalisées.....	30
Tableau 15 : Personnes mobilisées .....	34
Tableau 16 : Appuis psychologiques/prestataires .....	36

## Liste des sigles, acronymes et abréviations

AGR	Activités Génératrices de Revenus
CASEC	Conseil d'Administration de la Section Communale
DAP	Direction de l'Administration Pénitentiaire
DPDDF	Direction de promotion et défense des droits des femmes
FEA	Femmes Enceintes Allaitantes
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
INFP	Institut Nationale de la Formation Professionnelle
MAST	Ministère des Affaires Sociales et du Travail
MCFDF	Ministère à la Condition Féminines et aux Droits de la Femme
MJSP	Ministère de la Justice et la Sécurité Publique
MSPP	Ministère de la Santé Publique et de la Population
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PESADEV	Perspectives pour la Santé et le Développement
SNU	Système des Nations Unies
TDR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
UEH	Université d'Etat d'Haïti
VBG	Violence basée sur le Genre

# Résumé exécutif

## Aperçu de l'évaluation

Le projet intitulé « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » débuté en 2019 est arrivé à sa fin en 2022. Au regard de la ligne de base, des progrès intéressants ont été constatés. D'emblée, ce projet a eu des incidences majeures, entre autres, sur l'assurance des besoins sexo-spécifiques des femmes détenues dans les centres carcéraux en mettant en marche un système d'accompagnement psychosocial et d'une préparation à la réinsertion socio-économique pour diminuer les symptômes de détresse émotionnelle. Il a favorisé en grande partie le maintien du lien familial, notamment pour les mères détenues ayant des enfants à charge. Aussi, il a facilité la définition d'un projet de vie et a atténué les risques de stigmatisation des ex-détenu-e-s lors du retour dans leur communauté d'origine. Enfin, il a contribué à l'accès aux soins médicaux de base.

Une bonne partie des activités est réalisée cependant, des retards ont été enregistrés en dépit du fait que la situation sécuritaire, les crises sociales de toute sorte, les épisodes de « peyi lòk » ont dû ralentir le cours des choses et de fait, impactent l'efficacité du projet.

Cette évaluation a pu montrer que les différentes parties prenantes sont sensibilisées et ont été impliquées, chacune en ce qui la concerne, dans la mise en œuvre du projet, du coup, les DAPs respectives assureront la durabilité grâce à leurs interventions futures dans le sens similaire de cette intervention.

Au regard de la compréhension et de la perception des différents acteurs, il importe de déceler un très bon niveau de pertinence, d'efficacité, d'efficience, de la durabilité, la prise en compte d'emblée des droits humains, avec un partenariat réussi dans le cadre de l'implémentation de cette intervention. Des thématiques transversales ont été prises en compte dans une certaine mesure. Si la sensibilité à la question de genre était très prononcée dans la mise en œuvre du projet, les questions liées à l'environnement, aux changements climatiques et à la gestion des déchets ne l'étaient pas tout à fait. L'un des éléments explicatifs est le fait que le genre est l'un des domaines de prédilection de l'organisation qui cogère ce projet et qui est intimement liée à sa philosophie. En plus la majorité des actions a été orienté vers les femmes/filles dans les centres carcéraux.

## Objectifs et public ciblé

L'évaluation du projet se déroule autour des objectifs suivants ;

- ✓ Apprécier et vérifier dans quelle mesure ainsi que pour quelle raison la stratégie utilisée a contribué à une mise en œuvre efficace du projet (réalisation de ses objectifs stratégiques) en lien à la mise en œuvre de la Directive Genre dans le système

pénitentiaire haïtien afin d'assurer des conditions de détention et de traitement alignés avec les standards internationaux des détenues dans ce domaine.

- ✓ Déterminer si la conception du projet répond aux besoins identifiés et évaluer dans quelle mesure le projet est mis en œuvre pour répondre à ces besoins en regardant la qualité de la mise en œuvre du projet
- ✓ Vérifier si les aspects égalité des genres, droits humains, environnements ont été pris en compte
- ✓ Identifier les progrès accomplis vers les buts / objectifs/effets / résultats à long terme du projet guidés par les critères ci-dessus
- ✓ Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir de la mise en œuvre en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises, les cas et facteurs de succès, les défis et difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres projets en lien à la thématique au niveau national (portée) ou international (réplicabilité).
- ✓ Générer des recommandations permettant d'assurer la durabilité des acquis en matière de prise en compte des dimensions sexo-spécifiques dans les conditions de détention en Haïti.

### **Les utilisateurs de ce travail**

Les résultats serviront, entre autres, les acteurs suivants ;

- Bureau pays et Bureau régional d'ONU Femmes
- Entités du Gouvernement au niveau central et régional
- Bailleurs de fonds
- Société civile
- Groupes bénéficiaires (femmes et filles détenues et ex détenues)

### **Méthodologie**

Dans le cadre de ce travail et tenant compte des informations nécessaires, une analyse basée sur une triple approche à savoir l'approche non expérimentale combinée à celle participative incluant celle basée sur la théorie du changement a été utilisée. La méthodologie priorisée a consisté en un dimensionnement de l'étude en trois phases : a) une phase de préparatoire, b) une phase de collecte et traitement des données et c) une phase d'analyse des données et de rapportage. Ces différentes étapes étaient très participatives, de manière collaborative tous les acteurs y ont pris part (équipe de projet, Etat haïtien par le biais des DAPs, ONG et bénéficiaires directs).

Au cours de ce travail, les aspects quantitatifs et qualitatifs de l'évaluation ont été mis en relation à travers la combinaison de différents outils et méthodes de collecte et d'analyse des données (revue documentaire, entretiens individuels, guide qualitatif, et analyse de contenu).

Pendant tout le déroulement de l'évaluation, des sensibilités ont été portées sur les femmes surtout à leur participation dans la collecte des données. En effet, elles ont été impliquées du début jusqu'à la fin.

Enfin, il faut noter que cette évaluation s'est appuyée sur 5 critères de base, à savoir la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et le genre, des aspects transversaux comme les droits humains, l'environnement, le handicap ont été aussi pris en compte. Chacun de ces

critères a été décliné en questions-clés et en questions fondamentales pour alimenter l'analyse. En effet, à partir de l'évaluation des constats clés, des conclusions concises et des recommandations ont découlé.

## **Principaux constats et conclusions**

Dans le cadre de ce travail, un ensemble de constats est fait et sur la base de ceux-ci, des conclusions sont produites.

**Constat 1** : Le projet s'est aligné aux priorités de l'Etat haïtien via les ministères *de la Justice et la Sécurité Publique (MJSP), et de la Condition Féminines et aux Droits de la Femme (MCFDF), ...*) dans la définition des politiques stratégiques, la mobilisation de ressources, le développement et la mise en œuvre de programmes intégrés en lien aux secteurs clés alliés aux domaines clés de développement durable (Cf. : 17 ODD).

**Constat 2** : Les questions auxquelles le projet s'adresse et les stratégies d'intervention sont adaptées au contexte et aux besoins des populations cibles. L'élaboration du projet s'est fondée sur une analyse préalable du contexte et des problématiques existantes, et l'identification des cibles s'est faite de façon participative à travers des études logique et sensée dans chaque région.

**Constat 3** : Les principales activités mises en œuvre en guise de réponse aux problématiques identifiées sont globalement bien appréciées par les bénéficiaires. La réponse apportée est globalement en phase avec les besoins exprimés. Toutefois, des améliorations restent possibles pour répondre aux besoins sexo-spécifiques des femmes/filles et d'autres appuis importants sur leur vie post carcérale.

**Constat 4** : Le système de rapportage du projet a fourni les livrables attendus, notamment les rapports d'exécution périodique, les rapports de supervision, la base de données des bénéficiaires mais des rapports de suivi-évaluation n'ont pas été constatés

**Constat 5** : La majorité des effets et des produits attendus dans le cadre de ce projet est atteinte. Cependant le contexte d'insécurité dans la zone d'intervention a affecté directement et indirectement la mise en œuvre des activités.

**Constat 6** : Une cogestion réussie et un bon partenariat a été établi entre ONU Femmes et les structures de l'État, les ONG locales, les leaders communautaires et les bénéficiaires.

**Constat 7** : Les activités du projet ont été mises en œuvre suivant les procédures et dispositions du contrat signé entre les partenaires de mise en œuvre d'ONU Femmes. Les parties prenantes étaient assez impliquées.

**Constat 8** : Le projet « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » a développé des stratégies et des activités de renforcement et d'appui qui sont de nature à maintenir les effets à la fin du projet. Quelques effets fragiles sont observés en dépit du fait que certaines activités ne sont pas finalisées.

**Constat 9** : Le projet était basé sur l'amélioration des conditions de détention des détenus mais les femmes/filles étaient essentiellement les véritables cibles car il visait à améliorer leur

condition de vie dans les centres, leur autonomisation économique, le renforcement de leur capacité technique dans certains domaines, leur acceptation dans leur communauté... au regard des normes et politiques standard en matière de la gestion des détenues.

**Constat 10 :** Le projet, dans son implémentation, a faiblement pris en compte les axes transversaux étudiés dans ce travail qui sont devenus depuis un certain temps très cruciaux dans les interventions ; il s'agit de l'environnement et la question des personnes vivant avec un handicap.

### **Conclusion 1 : Constat 1 (Pertinence)**

Le projet d'« Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » est pertinent car elle s'aligne aux priorités des états internationaux en général dans leur lutte pour la défense des droits humains (droit des femmes/filles), de l'ONU ainsi que l'Etat haïtien en particulier via le ministère de la Justice et la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), (...) dans la définition des politiques stratégiques, la mobilisation de ressources, le développement et la mise en œuvre de programmes intégrés en lien aux secteurs clés alliés aux domaines clés de développement durable (Cf. : 17 ODD). Et aussi, au regard des conventions et des traités internationaux ratifiés par l'Etat haïtien, il convient de conclure que cette intervention colle avec les politiques haïtiennes.

### **Conclusion 2 : Constat 2 et 3 (Pertinence)**

La pertinence du projet est remarquée en s'adaptant au contexte et aux besoins des détenus en général mais surtout les détenues de sexe féminin dans les trois plus grands centres carcéraux des trois plus grands départements du pays se trouvant dans conditions très complexes par la mise en œuvre des activités répondant aux besoins sexo-spécifiques, à l'accompagnement sanitaire, au renforcement économique par le biais des AGR et intégration sociale de ces dernières. Les activités prévues et réalisées dans leur essence tendent à améliorer les conditions des femmes/filles pendant leur période de détention mais elles s'inscrivent aussi dans une perspective durable. Cependant, certaines activités très importantes ne sont pas finalisées à cause des récurrentes troubles socio-politiques.

### **Conclusion 3 : Constat 4 (Efficacité)**

Le projet est efficace car le système de rapportage a bien fonctionné et a fourni les livrables attendus notamment les rapports d'exécution périodiques, les rapports de supervision, la base de données des bénéficiaires. Les livrables et les informations pertinentes sont partagés et livrés à temps dans les formats exigés. Néanmoins, il est important de signaler que les rapports de suivi-évaluation n'ont pas été constatés.

### **Conclusion 4 : Constat 5 et 6 (Efficacité)**

L'efficacité est évidente car les résultats ont été atteints grâce aux partenariats fructueux (formels ou non, directement ou indirectement) qu'a pu nouer ONU Femmes avec les structures de l'État, les ONG locales. Les mécanismes de communication entretenus par les partenaires, la clarté dans la définition des rôles et responsabilité de chaque partie ont favorisé un bon

déroulement des activités du projet. Par contre, il est important de signaler que les mécanismes de coordination n'étaient pas parfaitement bien gérés et aussi le contexte d'insécurité dans les zones d'intervention a affecté directement et indirectement la mise en œuvre des activités du projet surtout le centre de Cabaret surtout avec le dysfonctionnement du comité de suivi.

#### **Conclusion 5 : Constat 7 (Efficience)**

Les approches adoptées dans la mise en œuvre des activités du projet, le respect des procédures et les dispositions prescrites (convention de contribution de l'union européenne) dans le contrat ont permis la réalisation des activités de manière économe. Les partenaires ont respecté le budget qui leur a été alloué en général et en suivant de manière systématiquement les différentes lignes. Pour les activités non réalisées, les ressources financières n'ont pas été décaissées ni utilisées.

#### **Conclusion 6 : Constat 8 (Durabilité)**

Les stratégies, les acteurs impliqués, la nature des activités et les appuis fournis ont permis de croire que les effets peuvent être maintenus à la fin du projet. Cependant, en dépit du fait que certaines activités ne sont pas finalisées la fragilité de quelques effets est constatée.

#### **Conclusion 7 : Constat 9 (Genre et Droits humains)**

Quant au genre et aux droits humains, il faut dire que projet « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, des Cayes et de Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » s'adresse en général au respect des droits humains dans les principaux centres carcéraux du pays au regard des conventions internationales et aux politiques du gouvernement haïtien.

De manière spécifique, le projet a appuyé essentiellement les femmes/filles dans le but d'améliorer leur condition de vie dans les centres, leur autonomisation économique, le renforcement de leur capacité technique dans certains domaines, leur acceptation dans leur communauté etc.

#### **Conclusion 8 : Constat 10 (Axes transversaux (environnement et handicap))**

Les axes transversaux tels ; environnement et handicap n'ont pas été réellement pris en compte dans la mise en œuvre du projet étant donné que ces éléments n'étaient pas prioritaires pour les acteurs. Néanmoins, ils ont été partiellement abordés au cours de l'intervention.

### **Recommandations**

A la fin du travail de manière participative et sous la base des constats et conclusions, ces recommandations sont produites ;

**Recommandation 1 :** Réaliser toutes les activités manquantes (voir matrice des activités) en s'accrochant urgemment sur la revue périodique de l'opérationnalisation de la directive genre dans les 3 prisons ciblées, la signature du protocole ou la réalisation d'une lettre formelle pour le référencement et la prise en charge des détenu-e-s souffrants.es ; ainsi que la signature du protocole d'accord élaboré entre la DAP et l'INFP et son application. **(Conclusion 2 : Constat 2 et 3 (Pertinence))**

**Recommandation 2 :** Mettre en place un rigoureux dispositif de suivi-évaluation et de redevabilité pour suivre systématiquement le déroulement des actions et recueillir les feed-back de la population concernée. (*Conclusion 3 : Constat 4 (Efficacité)*)

**Recommandation 3 :** Assurer la disponibilité permanente des agents sociaux pouvant intervenir dans tous les centres carcéraux couverts par le projet et mêmes ceux non couverts pour assurer les appuis psychosociaux. (*Conclusion 2 : Constat 2 et 3 ; (Pertinence) et conclusion 6, Constat 8 (Durabilité)*)

**Recommandation 4 :** Disposer des mécanismes de coordination afin de bien évaluer les besoins, coordonner et d'évaluer les actions des partenaires pour éviter des duplications et aussi pour mesurer les effets. (*Conclusion 4 : Constat 5 et 6 (Efficacité)*)

**Recommandation 5 :** Valoriser la question de l'environnement et des personnes vivant en situation d'handicap. (*Conclusion 7 : Constat 10 (Axes transversaux (environnement et handicap))*)

# 1. Introduction et mise en contexte

## 1.1. Contexte du projet

D'une manière générale, le Bureau de Pays de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes), agence du Système des Nations-Unies (SNU), appuie l'Etat Haïtien à travers les ministères sectoriels (Cf. : *Ministère de la Justice et la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de la Condition Féminines et aux Droits de la Femme (MCFDF), ...*) dans la définition des politiques stratégiques, la mobilisation de ressources, le développement et la mise en œuvre de programmes intégrés en lien aux secteurs clés alliés aux domaines clés de développement durable (Cf. : 17 ODD). Cet appui se traduit objectivement non seulement dans le sens des initiatives de planification de développement proprement dite, mais aussi et surtout, il apporte son soutien dans le domaine de la justice, du renforcement de l'état de droit, de la violence faite aux femmes, via la mobilisation d'une approche proactive (actions préventives), la gestion des cas de violences avec une attention particulière sur l'aspect « prise en charge et de redressement (les milieux carcéraux dédiés aux femmes et aux filles en Haïti.).

Depuis le mois de mars 2020, Haïti fait à la pandémie de Covid 19. Cette situation a créé une situation de panique et a impacté négativement la mise en œuvre de certains projets et programmes au sein du Système des Nations Unies. Ce dernier, la Covid 19 vient de ralentir les efforts et les actions qui ont été déjà initiées dans la lutte pour le respect des droits des filles et des femmes. Ces actions visent, entre autres, l'élimination de toutes les formes de violences faites aux filles et aux femmes pour une société plus équitable avec l'accès à la justice pour toutes et pour tous. Donc, la Covid 19 a eu un impact plus que négatif sur la lutte pour le respect des droits des femmes et l'éradication de toutes formes de violences faites aux filles et aux femmes. Cette situation a été l'occasion pour montrer l'importance d'avoir un regard particulier sur la gestion des centres carcéraux et l'importance du respect des droits humains au sein de ces centres avec un accent sur le respect des accords internationaux notamment la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, les Règles Nelson Mandela et les Règles de Bangkok.

### **Justification de l'intervention**

Ce projet trouve toute sa justification par le fait que la question de droit de l'homme est au cœur de la préoccupation de tous les états depuis un certain temps. Nombreux sont ceux qui ont opté pour un traitement décent des personnes dans les centres carcéraux. Un ensemble de lois et de conventions a été adopté dans cet esprit.

Entre autres, il y a la Charte de l'ONU en 1955 qui stipule des règles minimales pour le traitement des détenus.es. L'adaptation du régime de la peine à un délinquant dont sa personnalité en tient compte s'appelle une assistance ou un traitement. Mais si le détenu reste un homme, la prison joue-t-elle son rôle d'appareil servant à modifier les individus que la

législation avait voulu qu'elle soit à la faveur d'une privation de liberté<sup>1</sup>. De surcroît, le pacte civil et politique dont Haïti est l'un des pays signataire dans ces articles 7 et 10 stipulant des principes visant à respecter la dignité de la personne humaine même dans le milieu carcéral.

***Article 7 : Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.***

***Article 10 : Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. Le régime pénitentiaire comporte un traitement des condamnés dont le but essentiel est leur amendement et leur reclassement social. Les jeunes délinquants sont séparés des adultes et soumis à un régime approprié à leur âge et à leur statut légal. Il ne sera fait aucune distinction fondée sur des raisons de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique 1. Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérente à l'être humain.***

Les articles 10 et 10.3 du Pacte Relatif aux Droits Civils et Politiques disent que "toute personne privée de sa liberté doit être traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente de la personne humaine". L'article 5 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dit que "nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants."

Le paragraphe 1 de l'article 16 de la Convention contre la Torture et Autres Peines ou Traitements Cruels, inhumains ou Dégradants demande aux états "d'interdire dans tout territoire sous sa juridiction d'autres actes constitutifs de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui ne sont pas des actes de torture telle qu'elle est définie à l'article premier, lorsque de tels actes sont commis par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel". D'autres instruments internationaux ont été produits tels que : l'Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus"(1955), l'Ensemble de Principes pour la Protection de Toutes les Personnes Soumises à une Forme Quelconque de Détention ou d'Emprisonnement" (1988), la Convention Européenne pour la Prévention de la Torture et des Peines ou Traitements Inhumains ou Dégradants (1987), les Principes Fondamentaux relatifs au Traitement des Détenus (1990). En 1985 la Commission des Droits de l'Homme a mis en place un Rapporteur Spécial pour la torture.

Les considérations d'ordre général évoquées ci-dessus reflètent en grande partie la réalité haïtienne. Bien qu'Haïti ait ratifié un ensemble de traités qui prennent en compte des dimensions sexospécifiques dans les conditions de détention comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, les Règles Nelson Mandela et les Règles de Bangkok, la réalité ne semble pas être trop évoluée. Malgré un cadre normatif national aligné avec ces engagements internationaux, les conditions de détention en Haïti restent particulièrement critiques.

La capacité du système pénitentiaire à assurer des conditions de détention et de traitement alignées avec les standards internationaux qui servent de cadre normatif dans ce domaine constitue un défi<sup>2</sup> particulier puisqu'il s'agit de personnes qui sont déjà marginalisées avant l'entrée en prison. En Haïti, bien que les femmes constituent une population carcérale plus réduite que les hommes et bénéficient de conditions de détention à première vue meilleures,

---

1 Michel Niassant Impossible prison, Paris, Deslée de Brower, 1977, p126

<sup>2</sup> Document de projet

celles-ci sont également négativement impactées par la Détention préventive prolongée (DPP/A). En effet, 85% des femmes détenues à la Prison Civile pour les femmes de Cabaret n'ont pas été jugées. La détention des femmes partage de nombreux points communs avec celle des hommes. Elle est également caractérisée par le côtoiement entre les présumés innocents, les condamnés, les auteurs de vol à l'étalage et les victimes de fausses accusations ainsi que les criminels (Vera Institute of Justice, 2002) et a un impact différencié. Aussi, 44% des ménages en Haïti sont dirigés par des femmes (IHSI, 2012). La détention d'une femme pèse ainsi d'un poids significatif sur les familles. Dans un contexte où la séparation familiale concerne un enfant sur 4 en Haïti (placement chez des tiers notamment), elle peut accélérer le degré de précarisation des personnes et familles affectées.

La Prison de Cabaret est le seul lieu de détention en Haïti dédié aux femmes. Bien que son ouverture constitue une avancée, le transfert de détenues à Cabaret peut entraîner un éloignement géographique et un risque de rupture du lien familial pour ces femmes/filles. La réinsertion sociale et économique des femmes détenues représente un défi de taille dans un contexte où les activités économiques des femmes requièrent un niveau de réseautage, de collaboration et d'ancrage communautaire important (les femmes représentent 60% du secteur économique informel et sont sur-représentées dans les activités économiques dites de « petit commerce »). La préparation à la sortie et la réinsertion sociale présentent donc des enjeux particuliers pour ces dernières.

Dans la prison des Cayes, les femmes et les filles détenues sont dans les locaux distincts mais se sont séparés par des grillages à ceux des hommes. Cette réalité réduit toute forme d'intimité pour les détenus.es qui se sont obligés de prendre leur douche à des heures fixées par l'administration pour éviter des expositions, des gestes déplacés et autres formes de provocations entre les hommes et les femmes.

Au Cap-Haïtien, les femmes et les filles sont dans des cellules distinctes de celles des hommes et garçons mineurs détenus mais elles sont contraintes de partager la cour et les toilettes avec ces derniers. Ceci peut présenter des risques en matière d'exposition à la violence basée sur le genre.

L'accès à l'eau potable et à l'eau réservée à l'hygiène à la prison de Cabaret demeure problématique, les détenues étant contraintes de l'acheter à leurs propres frais malgré l'absence de revenus pour la plupart d'entre elles et une aide limitée de la part de leurs proches. Ce problème-là est présent dans tous les centres carcéraux.

Aucune des prisons ciblées ne dispose d'espaces d'accueil pouvant recevoir les parents et amis des détenu.e.s ou d'organiser des visites familiales de contact, notamment avec leurs enfants. Elles disposent des moyens limités pour les femmes détenues enceintes et allaitantes (FEA) : en effet, bien que leur nombre soit peu élevé, les dispositions prévues pour réduire la détention préventive des FEA ne sont souvent généralement pas appliquées et il n'y a pas d'espaces réservés à l'allaitement et l'accueil des FEA disponibles dans les prisons du Cap-Haïtien et des Cayes.

La distribution des produits d'hygiène de base reste ponctuelle et conditionnée à la générosité des Organisations de la Société Civile, ce qui tend à priver les détenues isolées de leurs proches et/ou issues de familles vulnérables de leur dignité. Si la prison de Cabaret bénéficie de distributions régulières, notamment grâce au soutien d'organisations religieuses, la prison des Cayes est en revanche moins bien lotie. En effet, 80% des détenues de la prison des Cayes en

juin 2019 ont répondu avoir rarement accès à des produits d'hygiène et 20% ont déclaré que cela dépendait des périodes.

Une enquête conduite en juin 2019 dans les trois prisons ciblées auprès du personnel administratif et des détenues a montré que l'offre d'appui psychosocial par le personnel très limité de la DAP était encore très résiduelle voire absente.

Fort de ces considérations, le Bureau de Pays de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes) en Haïti et la direction de l'Administration Pénitentiaire ont décidé d'implémenter un projet intitulé : « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire ».

## **1.1. Objectifs du projet**

Les documents consultés n'ont pas permis de voir la théorie de changement clairement élaborée dans le cadre de ce projet. Néanmoins, une logique d'intervention très claire a été conçue et poursuivie au cours de cette intervention. La logique d'intervention a été élaborée de la manière suivante ;

### **1.3.1. Objectif général du projet**

Ce projet vise, d'une part, à s'assurer que les besoins sexo-spécifiques des femmes soient effectivement reflétés dans les conditions de détention et, d'autre part, que les détenues bénéficient d'un accompagnement psychosocial et d'une préparation à la réinsertion socio-économique.

### **1.3.2. Objectifs spécifiques**

OS1 : Les conditions de détention et la gestion des prisons tiennent compte des besoins sexo-spécifiques des femmes et mineures détenues

OS2 : L'accompagnement psychosocial et à la réinsertion socio-économique des détenu-e-s est renforcé

### **1.3.3. Les produits**

OS1P1 : Les détenues des prisons ciblées bénéficient de conditions de détention sensibles au genre et en conformité avec les mesures identifiées dans la Directive Genre

OS1P2 : Les détenues des prisons ciblées ont un accès amélioré à l'hygiène et à la santé ;

OS2P1 : Les détenu-e-s des prisons ciblées sont accompagnées dans le maintien des liens familiaux et ont accès à des services d'appui psychosocial pérennes

OS2P2 : La DAP dispose d'un cadre d'appui à la réinsertion socio-économique

#### 1.4. Site, coûts et durée du projet

Ce projet est exécuté dans trois départements géographiques du pays et dans des centres carcéraux bien spécifiques.

Il s'agit de la prison de Cabaret dans le département de l'Ouest, la prison du Cap-Haïtien dans le département du Nord et enfin dans la prison des Cayes dans le département du Sud.

Le projet a été financé à hauteur de 444,444.62 (soit 400,000.001 et 44,444.622) Euros

Le projet a débuté en décembre 2019, et devrait prendre fin en juin 2022. Vu à un ensemble de retards accumulés dans la mise en œuvre des activités, une prolongation a été sollicitée et obtenue auprès du bailleur pour le mois de décembre 2022. En effet, il convient de souligner que la période de mise en œuvre du projet est décembre 2019 et décembre 2022.

#### 1.5. Les partenaires du projet et responsabilités

La logique de l'intervention de l'action a facilité la mise en place de plusieurs types de partenariats afin de développer de meilleures synergies contribuant à l'atteinte des résultats escomptés. Ainsi, des partenariats ont été développés avec le Gouvernement, la Société civile et les organisations non gouvernementales.

Ce projet est financé par l'Union Européenne et a été mis en œuvre par l'ONU Femmes et la Direction des Affaires Pénitentiaires (DAP) au niveau national. Les tâches et les responsabilités ont été définies et partagées dans un protocole signé par ces deux institutions. La Responsable de programme au niveau de l'ONU Femmes fait office de gestionnaire du dit projet avec l'absence de la personne qui avait cette responsabilité car elle a été démissionnée.

Les Ministères de la Justice et de la sécurité Publique et le ministère à la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF) sont les ministères de tutelles qui définissent les politiques stratégiques dans les domaines touchés par le projet.

L'INFP, de son côté, a donné des directives en ce qui a trait à la formation professionnelle pour les détenues.

La DAP centrale assure, de son côté, la gestion autonome des activités qui lui ont été attribuées de concert avec les différentes DAPs départementales. Au niveau central, une gestionnaire de partenariats de coopération a été recrutée pour contribuer à la mise en œuvre des projets de la DAP et du présent projet. Cependant, pour les requêtes financières, la DAP les adresse au niveau de l'ONU Femmes pour assurer le décaissement tout en respectant la procédure existée à cet effet.

Des consultants ont été contractualisés pour réaliser, au besoin, des travaux spécifiques pour le projet.

L'organisation dénommée Perspective pour la Santé et le développement (PESADEV), de son côté, assure en grande partie la mise en œuvre du projet.

Une grande partie des activités a été mise en œuvre par ce partenaire-là. Il s'agit, entre autres, les formations pour les personnels des DAPs, les appuis psychosociaux dans les centres, les activités de distribution etc.

Enfin, il y a l'organisation dénommée « Quatre chemins » qui assurent les activités de sensibilisation communautaire (théâtres forum, mobilisation, réalisation des spots...) dans le cadre de ce projet.

**Tableau 1 : Répartition des partenaires-clés du projet selon leur statut et responsabilités**

<b>Partenaire</b>	<b>Statut</b>	<b>Responsabilités</b>
Union Européenne	Bailleur	Assurer le financement du projet
Ministère de la Justice et de la sécurité Publique et le ministère de la Condition Féminines et aux Droits de la Femme (MCFDF)	Ministères de tutelle	Bénéficiaires indirects du projet, ils planifient des politiques stratégiques dans les domaines des droits humains et les droits de la femme/fille en particulier
Institut National de Formation Professionnelle	Organisme étatique	Planification et régulation de toutes les activités professionnelles
ONU Femmes	Gestionnaire	Assurer la cogestion du projet avec la DAP centrale en prenant les décisions stratégiques et orientant les activités opérationnelles du projet
DAP Centrale	Gestionnaire	Assurer la cogestion du projet avec l'ONUFemme en prenant les décisions stratégiques et les activités opérationnelles du projet. Elle travaille directement avec les DAPs départementales. Aussi, elle oriente les activités de mise en œuvre du projet
PESADEV	Partenaire de mise en œuvre	Assurer la mise en œuvre opérationnelle du projet dans les départements concernés.
Quatre Chemins	Partenaire de mise en œuvre délégué	Aider la PESADEV dans la mise en œuvre des aspects de communication, de sensibilisation communautaire etc.

Source : Auteur

A part ce projet, il est important de souligner que la DAP a eu d'autres projets dont elle assure la gestion ou la coordination avec l'appui d'autres partenaires. Dans la coordination des activités, la DAP a l'habitude de réaliser des rencontres avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine des droits de l'homme. Certains sont terminés et d'autres sont encore en cours. Le tableau ci-après en résume les interventions pendant la période d'évaluation.

Tableau 2: Autres partenaires

Partenaires	Zone Activités	Domaine de coopération	Titre du projet
PNUD		Appuis techniques et financiers	Appui technique et financier à la DAP
Fondation Terre des Hommes Italie	Cabaret Cermicol Mirebalais Saint Marc Jacmel	Justice Juvénile Protection des mineurs Appui psychosocial Maintien des liens familiaux	Projet d'appui à l'amélioration des conditions de détention et de l'accompagnement social des femmes et mineurs privés de liberté.
RNDDH	Prison Civile de Port au Prince	Formation professionnelle des détenus.	Projet en élaboration
Fondation Je Klere (FJKL)	Cermicol	Assistance légale	Projet assistance légale à Cermicol

Source : Auteur document de rapport

### 1.6. Information sur les groupes cibles & bénéficiaires

Les activités prévues dans le cadre de cette action ciblaient directement l'ensemble des femmes et filles mineures, prévenues et condamnées, des prisons de Cabaret, du Cap-Haïtien et de Les Cayes, soit en juin 2019, 276 personnes au total représentant plus de 70% de la population carcérale de sexe féminin en Haïti, les 12 assistant-e-s sociaux et 150 surveillant-e-s de la DAP ainsi que 350 enfants des détenues des trois prisons ciblées. Les hommes détenus dans les prisons du Cap-Haïtien et des Cayes avaient bénéficié également de l'action à travers le renforcement des compétences de médiation et d'accompagnement des assistant-e-s sociaux et des surveillant-e-s, l'accès à des produits d'hygiène de base, la mise à disposition d'espaces leur permettant de maintenir un lien avec leurs enfants et une campagne nationale de sensibilisation sur la réinsertion et les enjeux de la détention prévention prolongée.

Les étudiant-e-s finissant-e-s en sociologie ou psychologie et intéressés à acquérir une expérience en milieu carcéral avaient été également ciblés par l'initiative travers la mise en place d'un programme de stage et/ou d'apprentissage dans les 3 prisons ciblées.

Tableau 3: Répartition de l'âge des détenues par sexe

Centres/Tranche d'âge	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud	Total	Pourcentage
< 18	2	4	2	8	13.11%
18-24	2	4	2	8	13.11%
25-29	2	3	2	7	11.47%
30-34	3	6	4	13	21.31%
34-39	2	3	5	10	16.39%
40-44		2	7	9	14.75%

45-49	4			4	6.55%
50-54		2		2	3.27%
55-59					0%
60 et plus				0	0%
Total	15	24	22	61	100%

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

Ce tableau montre que la plupart des détenues des différents centres carcéraux sous lumière se situent dans la tranche d'âge inférieure à 30-34 ans. Il importe aussi de souligner que le pourcentage des détenues mineures est assez important soit 13.11%.

Les scores des tranches d'âge des détenues de 50-54, 55-59, 60 et plus sont moins importants dans les prisons.

#### Tableau 4: Provenance des détenues

Centre/Provenance	APENA Cap-Haïtien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud	Total
Ville	5	10	5	20
Rural	10	14	17	41
Total	15	24	22	61

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

La provenance de la majorité des détenues est le milieu rural soit un total de 10 sur 15 au Cap-Haïtien et 17 sur 22 dans la prison des Cayes dans le Sud et de 14 sur 24 à Cabaret. Il convient de signaler en effet, sur les 3 centres carcéraux, plus de 67% de la population carcérale viennent des milieux ruraux. Ces informations peuvent montrer le lien existant entre la pauvreté et la détention des gens car les gens du milieu rural sont plus pauvres et ont tendance à rester davantage en prison.

Il est aussi important de remarquer que les détenues des centres carcéraux de Cap et des Cayes viennent pour la plupart du grand Nord et du grand Sud respectivement. Par contre, celles de Cabaret sont venues en général dans le département de l'Ouest mais avec des souches certainement dans l'un des 9 autres départements du pays.

Les détenues ont des statuts matrimoniaux assez variés. Mais plus de 50% vivent en concubinage, rare sont veuves, et environ 20 % sont mariées.

Ce projet étant arrivé à sa fin depuis décembre 2022, il a été convenu de réaliser une évaluation finale autour de celui-ci. Ce document constitue le Rapport final de l'évaluation, lequel est divisé en cinq parties. La première porte sur le contexte et présente le programme. La deuxième et la troisième traitent respectivement du cadre et de la méthodologie d'évaluation ainsi que des difficultés rencontrées. Les constats et analyses par critère d'évaluation sont exposés dans la quatrième partie.

Enfin, les conclusions et les recommandations sont traitées dans la cinquième et dernière partie.

## 2. But, objectifs, portée de l'évaluation

### 2.1 But de l'évaluation

Le but de cette étude est de mettre à disposition du commanditaire (ONU Femmes) et les autres intéressés des données qualitatives et quantitatives visant à déterminer la réalisation des résultats attendus et la réalité globale du projet en termes de pertinence, d'efficacité et d'efficience pendant la période de mise en œuvre du projet (2019-2022), y compris la durabilité. Cette évaluation servira à systématiser les principaux problèmes et défis détectés et affrontés pendant la mise en œuvre du projet afin de tirer partie de cette expérience pour les interventions futures. Elle permettra aussi de documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques qu'il y a eu lors de la mise en œuvre du dit projet. Enfin, elle permettra d'alimenter la réflexion stratégique d'ONU Femmes-Haïti, de son bureau régional et de ses partenaires, en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de prochains partenariats en matière de prise en compte des dimensions sexo-spécifiques dans les conditions de détention.

Aussi, l'évaluation devra mesurer les évidences de succès ou de l'échec dudit projet conformément aux résultats escomptés consignés dans son cadre de résultats. Plus précisément, elle cherche à :

- Apprécier et vérifier dans quelle mesure ainsi que pour quelle raison la stratégie de mise en œuvre a contribué à une mise œuvre efficace du projet (réalisation de ses objectifs stratégiques) en lien à la mise en œuvre de la Directive Genre dans le système pénitentiaire haïtien afin d'assurer des conditions de détention et de traitement alignées avec les standards internationaux détenus dans ce domaine.
- Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir de la mise en œuvre en identifiant les meilleures pratiques, les cas et facteurs de succès, les défis et difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres projets en lien à la thématique au niveau national (portée l'échelle) ou international (réplicabilité).

Tableau 5: Principaux utilisateurs et utilisations de l'évaluation

Utilisateurs	Utilisation	
	Apprentissage et amélioration de la prise de décision	Redevabilité
Bureau pays et Bureau régional d'ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les leçons apprises du projet</li><li>• Les conditions de durabilité des acquis</li><li>• Les acquis à renforcer</li><li>• Les dispositions à prendre dans les futures interventions</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Niveau d'efficacité du projet</li><li>• Efficience du projet</li><li>• Approche participative du projet</li></ul>

Entités du Gouvernement au niveau central et régional	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les leçons apprises du projet</li> <li>• Les conditions de durabilité des acquis</li> <li>• Les acquis à renforcer</li> <li>• Les dispositions à prendre dans les futures interventions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'efficacité du projet</li> <li>• Efficience du projet</li> <li>• Approche participative du projet</li> </ul>
Bailleurs de fonds	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les leçons apprises du projet</li> <li>• Les conditions de durabilité des acquis</li> <li>• Les acquis à renforcer</li> <li>• Les dispositions à prendre dans les futures interventions</li> </ul>	
Société civile	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les leçons apprises du projet</li> <li>• Les conditions de durabilité des acquis</li> <li>• Les acquis à renforcer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'efficacité du projet</li> <li>• Efficience du projet</li> <li>• Approche participative du projet</li> </ul>
Groupes bénéficiaires (femmes et filles détenues et ex détenues)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les leçons apprises du projet</li> <li>• Les conditions de durabilité des acquis</li> <li>• Les acquis à renforcer</li> </ul>	

Source : Auteur

## 2.2. Objectifs de l'évaluation

L'évaluation du projet se déroule autour des objectifs spécifiques suivants ;

- ✓ Apprécier et vérifier dans quelle mesure ainsi que pour quelle raison la stratégie utilisée a contribué à une mise en œuvre efficace du projet (réalisation de ses objectifs stratégiques) en lien à la mise en œuvre de la Directive Genre dans le système pénitentiaire haïtien afin d'assurer des conditions de détention et de traitement alignés avec les standards internationaux des détenues dans ce domaine ;
- ✓ Déterminer si la conception du projet répond aux besoins identifiés et évaluer dans quelle mesure le projet est mis en œuvre pour répondre à ces besoins en regardant la qualité de la mise en œuvre du projet à partir des critères définis dans les TDR
- ✓ Vérifier si les aspects ; égalité des genres, droits humains, environnements ont été pris en compte ;
- ✓ Identifier les progrès accomplis vers les buts / impacts / objectifs / résultats à long terme du projet guidés par les critères ci-dessus ;
- ✓ Générer des connaissances substantielles basées sur des évidences, à partir de la mise en œuvre en identifiant les meilleures pratiques, les leçons apprises, les cas et facteurs de succès, les défis et difficultés rencontrés qui pourraient être utiles à d'autres projets en lien à la thématique au niveau national (portée) ou international (réplicabilité) ;
- ✓ Générer des recommandations permettant d'assurer la durabilité des acquis en matière de prise en compte des dimensions sexo-spécifiques dans les conditions de détention en Haïti.

### 2.3. Portée de l'évaluation

En termes de portée, cet exercice d'évaluation a pris en compte la situation des centres carcéraux, les conditions de détention des femmes/filles, le niveau de connaissance du personnel, la réalité des ex détenues, la prise en compte des normes minimales ... en référence aux standards internationaux après la mise en œuvre du projet.

En sus, une attention soutenue a été accordée aux différentes catégories de parties prenantes qui ont travaillé tout au cours de l'implémentation du projet.

L'évaluation a couvert l'ensemble des centres carcéraux Cabaret, Cayes et Cap- Haïtien ciblés dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Elle revêt un caractère informatif, pour édifier aussi bien les bailleurs de fonds que l'équipe de gestion du projet, sur l'état des finalités visées.

Cette étude permet d'établir la situation après la mise en œuvre et la mesure des différents indicateurs et offre la possibilité pour la comparer avec la situation avant (base line). Aussi, elle favorise l'appréciation qualitative et quantitative de l'atteinte des objectifs du projet dans les centres ciblés et auprès des femmes et filles.

La collecte de données a eu lieu dans les centres des Cayes et de Cap-Haitien pendant le mois de mai. Néanmoins, à cause du transfert des détenues de Cabaret dans un autre centre au niveau de Delmas, la discussion avec ces dernières a eu lieu au cours de moi de juillet.

### Champ de l'évaluation

Le projet a débuté en décembre 2019 et a pris fin en décembre 2022 grâce à l'obtention d'une prolongation de la part du bailleur sans cout. En effet, il convient de souligner que la période de mise en œuvre du projet est décembre 2019 et décembre 2022 donc cette évaluation couvre toute cette période de mise en œuvre du projet et l'ensemble des activités réalisées.

### Critères d'évaluation et questions-clés

Dans le cadre de cette évaluation, un ensemble de critères et de question-clés a été conçu et adressé pour mieux atteindre les buts et les objectifs de ce travail. Conformément aux TDR, ils sont les suivants ;

Critères d'évaluation	Questions-clés
PERTINENCE	Les stratégies programmatiques étaient-elles appropriées pour répondre aux besoins prioritaires des bénéficiaires ?
EFFICACITÉ	Dans quelle mesure les résultats attendus ont-t-il été atteints ? Quels résultats n'ont pas été atteints dans leur intégralité et pourquoi ? Quels sont les principaux facteurs entravants l'atteinte des résultats prévus ? Quels résultats inattendus (positifs et négatifs) ont été atteints ?
EFFICIENCE	Les ressources ont-elles été stratégiquement (support technique, humain, financier, etc.) allouées afin d'atteindre les résultats escomptés ?
INCLUSIVITÉ : ÉGALITÉ DE GENRE ET NONDISCRIMINATION	Dans quelle mesure le projet envisage-t-il l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (sur la base des normes internationales relatives aux droits humains) ainsi que les ODDs
DURABILITÉ	Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les résultats escomptés et dans quelles mesures ces résultats sont durables ? Quels résultats n'ont pas été atteints dans leur intégralité et pourquoi ?

--	--

*Sources : Auteur*

En plus des questions-clés ci-dessus, d'autres questions fondamentales en lien aux priorités stratégiques du projet. Il s'agit ;

- a) Dans quelle mesure le projet a-t-il été conceptualisé, planifié et implémenté pour répondre aux engagements du gouvernement et au contexte sanitaire Covid-19 ?
- b- Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet UE-DAP a renforcé le leadership et l'appropriation (ownership) national à travers la participation et l'inclusion du Gouvernement, des membres de la société civile dans le processus d'implémentation dudit projet et quels ont été les défis et opportunités ?
- c) Dans quelle mesure et de quelle façon, le projet a contribué au nouveau cadre de programmation des Nations Unies (UNSDCF4) ?

## 3. Méthodologie

Dans le cadre de ce travail, tenant compte des informations nécessaires, une analyse basée sur une triple approche à savoir l'approche non expérimentale combinée à celle participative incluant celle basée sur la théorie du changement a été utilisée. Pendant tout le travail, des sensibilités ont été portées sur les femmes surtout dans leur participation dans la collecte des données. En effet elles ont été impliquées du début jusqu'à la fin. Aussi, les analyses ont été appuyées sur les critères de GERASS.

### 3.1. Approche non expérimentale

Comme mentionné dans les TDR, dans la méthodologie pour réaliser ce travail, l'approche expérimentale a été utilisée.

Par rapport à cette approche, les variables indépendantes ne sont pas évaluées, c'est-à-dire que celles-ci sont hors de la portée du contrôle dans cette recherche. De surcroit, elles ne peuvent en aucun cas contrôler, manipuler ou altérer les sujets. Dans ce cas, tout au long de la recherche, les sujets ont été observés, mesurés et interprétés.

Les facteurs causaux de l'étude n'ont pas été nécessairement pris en compte, néanmoins la comparaison des situations et la mesure des tendances des données ont été mises en avant.

L'approche est plutôt descriptive et répond aux « QUOI » de l'étude.

### 3.2. Approche participative

Pour la réalisation de ce travail, L'approche participative a été priorisée. Par celle-ci l'intention « par et pour » a été reflétée, c'est-à-dire les gens concernés ont été contactés, consultés et impliqués dans les différentes étapes de la réalisation du présent travail.

Dans un premier temps, les responsables et les gestionnaires du projet (ONU Femmes, DAP) ont été écoutés sur tous les aspects faisant l'objet de cette évaluation.

Dans un second temps, les personnes directement concernées ont été consultées et des discussions ont eues lieu dans une perspective de regarder les actions réalisées et les effets de celles-ci sur ces dernières.

Et enfin, l'ensemble des acteurs concernés (ONG locales, tous les partenaires impliqués dans le projet...) ont été contactés. Des séances de travail et des entretiens ont eues lieu avec les responsables autour des différents éléments importants dans le cadre de cette évaluation.

### 3.3. Théorie de changement

Dans ce travail la méthodologie a été aussi orientée vers la théorie du changement. Celle-ci a permis d'expliquer comment cette intervention a pu conduire un changement précis sur le plan du développement, grâce à une analyse des liens de cause à effet fondée sur les éléments de preuve existants. Malgré qu'à l'origine, cette théorie n'a pas été élaborée ou n'as pas été consultée dans sa méthode classique dans les documents partagés pour l'évaluation. En s'appuyant sur les informations trouvées dans la logique d'intervention du projet et le cadre logique, des données disponibles à partir des consultations avec les principales parties prenantes, des analyses solides ont été produites en lien avec celle-ci.

Aussi, cette méthode a permis d'identifier des solutions pour s'attaquer efficacement aux causes des problèmes qui entravent les progrès et pour orienter les décisions concernant l'approche à adopter en tenant compte des avantages comparatifs de l'efficacité, de la faisabilité et des incertitudes, qui font partie de tout processus de changement.

### 3.4. Phase préparatoire

Au cours de la phase préparatoire, le déroulement des activités a été préparé pour que tout se passe bien. Pour y parvenir, une première rencontre a eu lieu avec l'équipe de l'ONU Femmes via Microsoft Teams. Au cours de cette rencontre, des discussions sur la compréhension parfaite du mandat ont été d'abord abordées. Aussi les objectifs, les résultats attendus... ont été discutés. La clarification du contenu de la consultation ainsi que la planification des interventions futures avec les différents acteurs ont été au centre des débats. La préparation du déroulement du processus du début jusqu'à la fin a été faite. Pour faciliter la mise en œuvre, un calendrier détaillé de travail a été élaboré avec les différents acteurs concernés par zone d'intervention tout en fixant le niveau de responsabilité de tout et chacun. Après cette première rencontre, différentes entrevues et discussions ont été réalisées avec le point focal de cette étude au niveau de l'ONU Femmes pour des besoins d'informations additionnelles. Aussi, plusieurs échanges de courriel ont eu lieu avec le personnel administratif pour des questions strictement administratives.

### 3.5. Collecte de données

Dans le cadre de cette étude, pour la collecte des données, une méthodologie hybride a été constituée et mise en application. Elle consistait d'une part à collecter des données via des sources secondaires et d'autre part à la réalisation d'une recherche empirique dans les sites de mise en œuvre du projet et du côté des différentes parties prenantes.

#### 3.5.1. Examen et analyse de documents existants (documentation) ;

Cette phase est couramment appelée phase de documentation du travail. Elle a permis de consulter tous les documents relatifs à ce dernier. Dans le cadre de cette étude et ayant rapport à cette phase, les activités ci-après ont été réalisées ;

- 1- Il a été passé en revue toute la documentation du projet. A ce niveau, un regard approfondi a été jeté sur tous les résultats liés à ce travail et en quoi ces derniers peuvent aider à atteindre les objectifs spécifiques. Les rapports d'étapes (annuels et autres...), le rapport de la ligne de base ainsi que le cadre logique du projet, entre autres, ont été consultés et analysés. Aussi, l'accent a été mis sur tous les documents pertinents du projet afin de comprendre et analyser la portée du projet et les réalisations.
- 2- Toutes les informations nécessaires liées à l'évaluation finale via les sources des informations secondaires nécessaires (internet, bibliothèque, discussions avec des experts etc.) ont été recherchées et trouvées.

Une vision globale sur ce travail d'évaluation finale de projet a été saisie à partir de cet exercice de débroussaillage.

Dans cette partie, des idées claires et précises sur le projet en général, ses objectifs, ses résultats, ses indicateurs en tenant compte du bilan des activités réalisées, du contenu et des modalités de mise, du niveau d'exécution, de la pertinence, de l'efficacité, des acteurs concernés, des outils de suivi du programme et de communication, de l'efficacité ainsi que de la viabilité/durabilité du dispositif global de la mise en place du projet et aussi des stratégies adoptées et des activités réalisées ont été prises en compte.

### 3.5.2. Collecte et analyse de données empiriques

Etant donné que la collecte des données est l'une des étapes les plus cruciales pour réaliser ce travail, méthodiquement, toutes les données pertinentes de manière collaborative et participative ont été recherchées. Pour y arriver, plusieurs outils de collecte de données ont été et conçus, élaborés et testés. Outre les recherches documentaires via les sources secondaires citées antérieurement, les recherches empiriques mixtes (de types qualitatifs et quantitatifs) ont été réalisées au niveau du terrain. Les méthodes et outils suivants ont été utilisés pour les collectes.

#### **Méthodes d'analyse mixtes**

Dans le cadre de ce travail, la recherche par méthodes mixtes a été priorisée. Cette méthode combine des méthodes de collecte de données qualitatives et quantitatives afin d'obtenir une compréhension plus complète du phénomène à étudier. Ce type de recherche est réalisé car la recherche quantitative et qualitative prise de manière séparée ne permet pas d'obtenir une compréhension complète de cette évaluation, d'où leur combinaison s'avère nécessaire.

##### **3.5.2.1. Recherche qualitative**

La recherche qualitative est un type de recherche privilégié pour réaliser ce travail. Elle a permis de comprendre et d'interpréter le comportement humain, les expériences et les phénomènes sociaux, la satisfaction des besoins etc. Elle a été utilisée pour faciliter une compréhension approfondie du contexte, de la signification et de la complexité de l'intervention.

Les données qualitatives collectées à travers les guides d'entretien (entretien individuel, discussion de groupe) ont été retranscrites sous Word. Les données recueillies ont été organisées suivant les questions-clés et les critères d'évaluation, en fonction des catégories d'acteurs impliqués dans cette intervention.

### 3.5.2.2. Recherche quantitative

Pour avoir des informations riches, certaines données nécessitent la recherche quantitative. Par ce type de recherche des données numériques sont mesurées et analysées. Grâce à celle-ci les expériences, les enquêtes et l'analyse de données secondaires ont été réalisées.

Elle a permis de regarder le quantitatif de certaines interventions.

Pour l'analyse, des statistiques descriptives (valeurs minimale et maximale etc.) et des tableaux en lien avec les questions-clé ont été produites.

### 3.5.3. Entretiens avec les parties prenantes

Dans ce travail priorisant la recherche qualitative, l'entretien est une technique très pertinente qui a été utilisée. Il permet d'orienter en partie (semi directif) le discours et la perception des personnes interrogées autour des différents éléments de l'étude. Pour mieux mener cet exercice, plusieurs guides d'entretien (voir annexe) ont été préalablement élaborés de sorte qu'on suit la trame de la discussion afin d'en noter tous les éléments fondamentaux. Dans le cadre de ce travail, un entretien individuel a été réalisé avec les personnalités suivantes ;

- ✓ Responsable de programme de l'ONU Femmes
- ✓ Responsables des DAPs départementales (Ouest, Nord, Cap)
- ✓ Responsables de la DAP centrale
- ✓ Responsable de la PESADEV
- ✓ Responsable de Quatre Chemins

Ces interviews ont permis de récolter des données pertinentes relatives à l'historique du partenariat, des travaux déjà réalisés, l'historique du présent projet, les activités et les enjeux depuis le début de mise en œuvre jusqu'à la fin. En effet, à l'issue de ces entretiens des informations claires et précises sur la stratégie du projet, le partenariat et les grands défis auxquels ils font face ont été collectées.

### 3.5.4. Vérification des documents et observations directes

Au cours de l'enquête, il a été convenu de vérifier un ensemble de documents (les protocoles) et d'observer un ensemble de réalisation (construction des espaces pour l'accueil des familles dans les centres...), activités incorporées dans des protocoles. Toutes les dispositions ont été prises pour procéder à ces vérifications/observation, cependant, au cours des collectes, aucune information nécessitant une vérification à partir des documents en dur n'a été trouvée, donc, aucun document attestant l'existence des protocoles entre la DAP et d'autres institutions n'a été vu car il n'existe pas encore.

Mais les observations directes des espaces ont eu lieu, les données qui y sont relatives sont intégrées ou prises en compte dans ce rapport dans les paragraphes en dessous.

### 3.5.5. Focus group

Pour collecter les données auprès d'autres acteurs clés du projet, des focus groups ont été envisagés et réalisés. Le focus group ou groupe de réflexion est une méthode de recherche qualitative très utilisée pour collecter les données sur des aspects importants d'une étude et de recueillir spécifiquement, grâce à l'interaction des participants une perception réelle de l'objet du travail. Une grille (voir annexe) a été élaborée et administrée à cet effet. En ce sens, les informations venant d'un échantillon représentatif de bénéficiaires ont été collectées pendant cette évaluation. Le nombre de bénéficiaires était de 15 participants pour la prison du Cap, de 22 participants pour le Sud et de 24 (2 groupes de 12 pour Cabaret).

Les chiffres 22 et 15 ne collent pas avec la méthodologie de réalisation des focus group car ils sont trop élevés. C'est l'une des limites du travail qui est exposé dans le point limite du travail ci-après. Ce problème est survenu par le fait que ce groupe ne peut pas se séparer.

### 3.6. Assurance, contrôle de qualité et de l'approche éthique

Des contrôles réguliers et minutieux ont été produits pendant la collecte des données pour s'assurer que tout se déroule comme planifié et que les données sont de qualité. En cas d'incompréhension, des éclaircissements sont portés sur les questions pour s'assurer que les réponses soient correctes. Un contact constant est maintenu avec les cogestionnaires du projet aux fins de s'assurer que toutes les parties prenantes soient interviewées.

Pendant l'exécution de ce travail, la conformité stricte à toutes les politiques et procédures de considération éthique dans la collecte et l'analyse des données quantitatives et qualitatives a été respectée. Aussi, toutes les méthodologies d'étude ont été conçues pour répondre aux principes éthiques suivants : respect des personnes, bienfaisance et justice. Des efforts ont été déployés pour protéger l'autonomie individuelle et l'anonymat, minimiser les dommages et maximiser les avantages et répartir équitablement les risques et les avantages en utilisant de bonnes recherches. Les autres principes de base ont été au rendez-vous comme ;

- Le consentement éclairé : la participation à la collecte se veut libre et en toute connaissance de cause. Le consentement des répondants est requis avant leur participation. Le but de l'évaluation et de l'exploitation qui sera faites des informations récoltées ont été expliquées au préalable ;
- Le respect du principe Ne pas nuire : il s'agit d'éviter à tout prix de porter un quelconque préjudice aux participants de l'enquête.
- La minimisation des risques d'inconfort pour les personnes interrogées : les entretiens ont été réalisés aux dates et aux heures de disponibilité des répondants. Des rendez-vous ont été négociés à l'issue de la phase de prise de contact.

### 3.7. Echantillon

Ce travail vise les responsables des DAPs et les détenues des centres carcéraux de Cap-Haitien, de Cabaret et des Cayes. Les partenaires de gestion de projet, les partenaires de mise en œuvre sont aussi les principales cibles pour collecter les informations. Des méthodes différentes et hybrides ont été utilisées pour atteindre chaque groupe. Le tableau ci-après donne avec exactitude les personnes ou groupe de personnes rencontrés pendant la phase d'investigation.

Tableau 6. Répartition des prisons par les méthodes de collecte, le nombre d'exercices et les participants :

Centre carcéral/méthode/Nombre et nombre de participants	Population carcérale	Méthode de collecte	Quantité	Nombre de participants
Nord	72	Entretien Individuel	1	1
		Focus group	1	15
Ouest	117	Entretien Individuel	1	1
		Focus group	2	24
Sud	22	Entretien Individuel le responsable	1	1
		Focus group avec les détenues	1	22
Autres personnes contactées				
Chef de programme de l'ONU Femmes		Entretien Individuel	1	1
Responsables de la DAP centrale		Entretien Individuel	2	2
Responsable de PESADEV		Entretien Individuel	1	1
Responsable de Quatre Chemin		Entretien Individuel	1	1
<b>Total</b>			<b>12</b>	<b>69</b>

Source : Auteur

Au Cap-Haïtien, la population carcérale est de 72 détenues pendant la collecte des données. Une réunion de travail a été réalisée avec 2 participants (responsables) au niveau de cette prison pour planifier la collecte des données. Puis, un entretien individuel a été réalisé avec le premier responsable de la DAP et un focus group avec un groupe de 15 détenues qui étaient dans une cellule. Le responsable n'était pas en mesure de nous isoler un petit groupe pour des risques sécuritaires selon ce qu'il pense.

A Cabaret, dans le département de l'Ouest, le plus grand centre carcéral du pays, un total de 117 détenues a été dénombré. Pour planifier la collecte des données, une rencontre avec 3 responsables de la prison a été réalisée, puis on s'est entretenu avec la responsable principale. Au cours de cette rencontre, ils nous ont expliqué clairement de la difficulté qui existe dans la réalisation des focus avec les détenues. Après les discussions, il a été décidé d'annuler cet exercice pendant ce moment critique. Etant donné que les détenues ont été transférées vers un centre au niveau de Delmas, là, deux focus group ont été réalisés avec 24 d'entre elles à raison de 12 par discussion.

Pour les détenues du centre carcéral des Cayes, une réunion et un entretien ont été réalisés respectivement avec un responsable du commissariat et le responsable de la prison. Il est important de souligner que l'échantillon n'a pas pu être prélevé pour la tenue du focus group car toutes les femmes détenues étaient dans une seule cellule et la geôlière/la gardienne n'a pas eu l'autorisation de les déplacer pour nous isoler un groupe. En effet, le focus group a malheureusement eu lieu avec les 22 personnes présentes dans la cellule, c'est-à-dire avec toute la population carcérale.

A noter que les personnes interviewées sont toutes les femmes dans les prisons respectives mis à part les responsables des DAPs. Aussi, il est important de souligner que deux entretiens ont été réalisés avec deux responsables de la DAP centrale dont un nouveau et un ancien qui était là pendant l'élaboration et une bonne partie de la mise en œuvre du projet.

### 3.8. Les problèmes rencontrés et limites méthodologiques du travail

Au cours de la réalisation de ce travail, beaucoup de difficultés ont été au rendez-vous et grâce à la motivation de toute l'équipe, on est arrivé à les surmonter. Dans un premier temps, il y a un problème de disponibilité des responsables de toutes les DAPs ciblées par le projet. Vu leur responsabilité, il était difficile de trouver un rendez-vous avec eux que ce soit pour organiser la réunion de planification que pour la tenue des entretiens individuels.

Dans un second temps, les responsables des DAP trouvés sont pour la plupart nouveaux. C'est-à-dire, ils n'étaient pas là au lancement du projet. Cette situation est due par le fait que l'institution policière dans ces pratiques se trouvait dans la nécessité de transférer les responsables et les policiers de temps à autres au respect des principes internes de l'institution. Cette réalité a impacté la richesse souhaitée dans les données et impacte, dans une certaine mesure, l'exactitude des données. Malheureusement, il était impossible de localiser et d'interviewer les personnes responsables qui étaient là dès le lancement du projet.

Troisièmement, il faut dire qu'il était impossible de réaliser les focus groups exactement au niveau de la prison de Cabaret à cause du quasi-blocage de la route menant à cette prison due à l'insécurité et l'occupation de cette zone par des gangs armés. Etant migré vers un autre centre carcéral au niveau de Delmas, les focus groups ont été réalisés.

Comme mentionné plus haut, dans la prison des Cayes, il a été obligé de réaliser le focus group avec toutes les détenues étant donné qu'il n'existe pas d'espace pour partager le groupe et aussi, il y avait une seule responsable pour assurer la surveillance de celle-ci. Cette situation est similaire dans la prison du Cap où les cellules ont chacun 15 détenues, c'est pour cela, que le focus a été réalisé avec toutes les personnes trouvées.

Par rapport à l'approche basée sur la théorie du changement, il est important de signaler que celle-ci n'a pas été retracée dans les documents soumis pour l'évaluation. Bien que la clarté existante dans la logique d'intervention, dans le cadre logique... ont permis de comprendre et de relever le problème de base, les activités menant vers les produits, les effets et les impacts y compris les hypothèses mais la conception originale et originelle a fait défaut.

Enfin, ce travail n'a pas permis de constater les retombées ayant rapport au renforcement de la réinsertion socio-économique des détenu-e-s étant donné que les appuis financiers ont été octroyés à des dates proches de l'évaluation. Donc, il était difficile de mesurer l'impact des activités génératrice de revenus dans une période relativement courtes par rapport à son implantation.

## 4. Constatations

### 4.1. Pertinence

Quant à la pertinence du projet, et en se référant aux questions d'évaluation (question clé et autres), un ensemble de constats a été fait ;

#### 4.1.1. Constat 1

**Le projet s'est aligné aux priorités de l'Etat haïtien via les ministères de la Justice et la Sécurité Publique (MJSP), et de la Condition Féminines et aux Droits de la Femme (MCFDF), ... dans la définition des politiques stratégiques, la mobilisation de ressources, le développement et la mise en œuvre de programmes intégrés en lien aux secteurs clés alliés aux domaines clés de développement durable (Cf. : 17 ODD).**

Dans le cadre de cette intervention, cet appui se traduit objectivement non seulement dans le sens des initiatives de planification de développement proprement dite, mais aussi et surtout, ce projet apporte son soutien dans le domaine de la justice, du renforcement de l'état de droit, de la violence faite aux femmes, via la mobilisation d'une approche proactive (actions préventives), la gestion des cas de violences avec une attention particulière sur l'aspect « prise en charge et de redressement (les milieux carcéraux dédiés aux femmes et aux filles en Haïti.).

Il faut aussi noter que l'état haïtien a signé et ratifié un ensemble de traités et d'accords traitement de la thématique de condition de détention ; il s'agit par exemple du pacte civil et politique dans ces articles 7 et 10 exposés précédent qui stipulent des principes visant à respecter la dignité de la personne humaine même dans le milieu carcéral.

#### 4.1.2. Constat 2

**Les questions auxquelles le projet s'adresse et les stratégies d'intervention sont adaptées au contexte et aux besoins des populations cibles. L'élaboration du projet s'est fondée sur une analyse préalable du contexte et des problématiques existantes, et l'identification des cibles s'est faite de façon participative à travers des études logiques et sensées dans chaque région.**

La pertinence du projet a été très bien remarquée quant aux choix des domaines d'intervention. Une logique y est dégagée entre les différents déterminants, le contexte de l'intervention a été très bien défini dans les documents de cadrage. Les activités telles que conçues et élaborées ont amené à l'atteinte des résultats qui, à leur tour, ont favorisé d'arriver vers les objectifs spécifiques. Au final, ces derniers ont envoyé directement vers l'objectif ultime du projet qui est de contribuer à l'amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire. A la lumière des données collectées auprès de toutes les parties prenantes du projet, il est évident que le projet, dans ses phases de conception,

d'élaboration et d'exécution a été adressé directement aux priorités des MJSC et de MCFDF et subséquemment aux détenues des 3 centres carcéraux touchés.

Les centres sélectionnés et le groupe cible (femmes et filles) répondent bien aux critères de ce projet. Les zones d'implémentation ont été très bien choisies en fonction des réalités du terrain y compris la représentativité géographique du pays. La justification est surtout expliquée par le fait que le centre de Cabaret est le plus grand centre du pays, il absorbe les détenues de l'Ouest, le plus grand département du pays en termes de superficie et de démographie.

Aussi, le centre carcéral du Cap qui regroupe presque toutes les détenues du Grand Nord et aussi celle des Cayes qui accueille presque celles du grand Sud et ses environs.

Il importe de signaler qu'il est un pilote selon les déclarations d'une responsable de l'ONU Femmes. Il se pourrait qu'il soit répliqué dans d'autres zones.

Aussi, au regard de la ligne de base, il est évident de souligner que la situation des détenues dans les trois centres carcéraux sous lumière était vraiment lamentable avant la mise en œuvre de ce projet. Les conditions de détention étaient inhumaines, le personnel n'était pas formé, il n'existe pas de prise en charge adéquate des détenues, les besoins sexo- spécifiques n'étaient pas comblés, pas d'appui psychosocial pour les femmes pour ne citer que celles-là. L'intervention a pu adresser ces difficultés et bien d'autres citées dans le tableau des activités et dans la matrice de progression du projet.

Son implémentation a été faite dans un contexte socio-politique et économique très hypothétique ou les crises récurrentes de carburant, de « peyi lòk », la dépréciation de la gourde ont de sérieux impacts à l'atteinte des objectifs définis préalablement. En revanche, le dynamisme de l'équipe stratégique et de mise en œuvre a favorisé un bon niveau de réussite.

Toutes les parties prenantes ont participé, comme prévu, aux différentes activités réalisées. Cependant des déficits mineurs en termes de planification ont été relevés au niveau du terrain. Les groupes ciblés, en particulier les femmes et les filles ont été appuyés adéquatement pour l'amélioration de la condition de leur vie dans les prisons. Cependant, avec la courte expérience de l'intervention et les retards enregistrés, certains progrès et effets n'ont pas été fortement constatés ni ressentis en termes de quantité et de qualité.

Les parties prenantes (DAP centrale, DAPs départementales, PESADEV, Quatre Chemins, les détenues, le personnel des DAPs...), ont bien participé dans la mise en œuvre des activités. Chacune, à son niveau, a participé et est représentée à une structure de mise en œuvre.

### **4.1.3. Constat 3**

**Les principales activités mises en œuvre en guise de réponse aux problématiques identifiées sont globalement bien appréciées par les bénéficiaires. La réponse apportée est globalement en phase avec les besoins exprimés. Toutefois, des améliorations restent possibles pour répondre aux besoins sexo-spécifiques des femmes/filles et d'autres appuis importants sur leur vie post carcérale.**

En général, une bonne partie des activités prévues sont réalisées, et d'autres sont en cours. Il s'agit entre autres :

- ✓ Formation et recyclage in situ du personnel de la DAP sur les règles de Bangkok et la Directive genre, incluant (personnel cadre, personnel soignant, assistant-e-s sociaux, surveillant-e-s
- ✓ Distribution de kits de dignité
- ✓ Formation et accompagnement des assistant-e-s sociaux de la DAP aux méthodologies de thérapie collective, gestion des conflits et entretien individuel : Formation des assistant-e-s sociaux et stagiaires, Equipement, Visite de suivi et évaluation"
- ✓ Formation des surveillant-e-s des 3 prisons ciblées à la détection des symptômes de détresse émotionnelle et à la gestion des conflits
- ✓ Partenariat avec les universités pour la mise en place d'un programme de stage et/ou apprentissage pour les étudiants finissant en psychologie ou sociologie et intéressés par une carrière de travailleur-se-s sociaux en milieu carcéral
- ✓ Organisation d'évènements pour favoriser le maintien du lien familial

Tableau 7: Habitude de recevoir les produits d'hygiène et conditionnalité

Centre/réception des produits d'hygiènes/conditionnalité	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	24	22
Non	0	0	0
Gratuit	15	24	22
Payant	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

La totalité des détenues des 3 centres carcéraux concernées par l'étude déclare avoir l'habitude de recevoir des produits d'hygiène. De leur côté, les responsables de ces derniers disent avoir de l'habitude de distribuer ces produits aux détenues. Néanmoins, la fréquence de distribution n'est pas clairement établie. Elle est fonction de la disponibilité et la présence des acteurs/partenaires intervenant dans ce secteur car, les prisons ne détiennent pas de stock propre à elles de manière spéciale et constante. Elles dépendent des bienfaiteurs qui sont, soit de missionnaires, soit des ONGs ou de l'Etat. Quand on n'a pas de stock pour distribution, cas assez rare, les détenues partagent entre elles de sorte que toutes disposent d'un minimum pour s'en servir ou elles font appel à leurs proches (parents) pour un support.

Ni les détenues, ni les responsables des prisons ne paient pour ces produits, ce sont des dons reçus des particuliers et de l'Etat (DAP centrale).

En général, en termes d'initiatives pour assurer la pérennité d'accès et de disponibilité à des produits d'hygiène dans les centres carcéraux, les responsables produisent à temps des requêtes auprès de l'Etat, des bienfaiteurs et des ONGs. Puis, ils font le suivi auprès de ces derniers. Néanmoins, les partenaires sont en général réguliers dans la fourniture de ces produits. Rare fut l'occasion qu'il y a rupture de stock pour la prison de Cap-Haïtien, pour les autres prisons, c'est la même réalité en termes d'anticipation aux éventuelles ruptures.

Tableau 8 : Appuis psychologiques dans les prisons

Prison/appuis psychologiques	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	22	22
Non	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

Pendant la mise en œuvre du projet, 100% des détenues des 3 centres déclarent avoir reçu d'appuis psychologiques. Les responsables viennent compléter les informations relatives aux appuis psychosociaux, ils disent que la PESADEV via des professionnels en psychologie ont pu réaliser des interventions dans les centres carcéraux respectifs. Mais il importe de souligner que la fréquence des interventions n'a pas été réellement bien établie.

La satisfaction des femmes a été déclarée. Elles pensent que l'intervention était très intéressante et importante.

Il a été constaté un vrai changement dans le comportement des détenues déclarent les responsables des DAP des trois centres, c'est le pareil constat pour les geôlier et geôlières contactés à ce sujet.

Tableau 9: Sentiment d'isolement

Centre carcéral /sentiment d'isolement	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	7	5	10
Non	8	19	12

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

8 sur 15, 12 sur 22 et 19 sur 24 des détenues dans les trois centres carcéraux cités plus haut disent qu'avant les interventions des psychologues, elles avaient des sentiments d'isolement à la limite du suicide. Par contre, suite aux interventions, elles ont recommencé à reprendre confiance et ont plus de force pour réintégrer la société après leur libération.

En général, les femmes témoignent aussi l'importance de ces interventions sur leur comportement en particulier et sur toute leur vie

A côté de ces interventions dont les effets sont assez positifs, il est important de souligner que des améliorations restent possibles pour répondre aux besoins sexo-spécifiques des femmes/filles et d'autres appuis importants sur leur vie post carcérale car certaines activités n'ont pas été terminées et d'autres méritent avoir de la continuité.

8. Tableau 10 : Matrice des activités prévues et réalisées

Activités prévues	Activités réalisées		
	Oui	Non	En cours
A.1.1.1 Formation et recyclage in situ du personnel de la DAP sur les règles de Bangkok et la Directive genre, incluant (personnel cadre, personnel soignant, assistant-e-s sociaux, surveillant-e-s	Oui		
A.1.1.2		Non	

Revue périodique (bi-annuelle) de l'opérationnalisation de la directive genre dans les 3 prisons ciblées par le Comité technique d'évaluation			
A.1.1.3 Aménagement et équipement d'un espace pour les femmes pour accueillir les femmes enceintes et allaitantes dans les 3 prisons		Non	
A.1.2.1 Réhabilitation / réparation d'infrastructures sanitaires au niveau des 3 prisons ciblées		Non	
A.1.2.2 Appui à la mise en place d'un protocole entre la DAP et les Directions sanitaires départementales du Nord, Ouest et Sud			X
A.1.2.3 Formation et mise en place d'unités de fabrication de savons et produits d'hygiène menstruelle dans les 3 prisons ciblées (Formation d'une cohorte de détenues, achat d'équipements et intrants, aménagement d'un espace modulable pour la fabrication			X
A.1.2.4 : Distribution de kits de dignité	Oui		
A.1.2.5 : Aménagements pour favoriser l'accès à l'eau potable		Non	
A.2.1.1 Aménagement et équipement d'un espace pour accueillir les visites familiales de contact dans les 3 prisons ciblées		Non	
A.2.1.2 "Formation et accompagnement des assistant-e-s sociaux de la DAP aux méthodologies de thérapie collective, gestion des conflits et entretien individuel : Formation des assistant-e-s sociaux et stagiaires, Equipement, Visite de suivi et évaluation"	Oui		
A.2.1.3: Formation des surveillant-e-s des 3 prisons ciblées à la détection des symptômes de détresse émotionnelle et à la gestion des conflits	Oui		
A.2.1.4	Oui		

Partenariat avec les universités pour la mise en place d'un programme de stage et/ou apprentissage pour les étudiants finissant en psychologie ou sociologie et intéressés par une carrière de travailleur-se-s sociaux en milieu carcéral			
A.2.1.5 Organisation d'évènements pour favoriser le maintien du lieu familial	Oui		
Signature d'un protocole d'action avec les institution étatique (MAST-INFP, MSPP)			X
A.2.2.1 Recensement de l'ensemble des modules de formation professionnelle dispensés dans les prisons au niveau national	Oui		
A.2.2.3 Campagnes de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation des anciens détenu-e-s et communication sur la détention préventive	Oui		

Source : Auteur à partir de la documentation et des données de l'enquête terrain

Par rapport à ce tableau, il est important de souligner que les activité A.1.1.1 à A.1.2.3 ont contribué à réaliser le produit 1 qui est ; « Les détenues des prisons ciblées bénéficient de conditions de détention sensibles au genre et en conformité avec les mesures identifiées dans la Directive Genre. »

Les activités de A.1.2.1 à A.1.2.5 ont aidé à arriver au 2<sup>e</sup> produit qui est : « Les détenues des prisons ciblées ont un accès amélioré à l'hygiène et à la santé. »

Et enfin les activités de A.2.1.1 à A.2.1.5 ont emmené respectivement vers le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> produit qui sont « Les détenu-e-s des prisons ciblées sont accompagnées dans le maintien des liens familiaux et ont accès à des services d'appui psychosocial pérennes » et « La DAP dispose d'un cadre d'appui à la réinsertion socio-économique. »

Au final, il est important de souligner que les deux premiers produits ont conduit vers l'effet 1 qui est ; « Les conditions de détention et la gestion des prisons tiennent compte des besoins sexo-spécifiques des femmes et mineures détenues ». Et, le 3<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> produit ont conduit au 2<sup>e</sup> effet qui est : « L'accompagnement psychosocial et à la réinsertion socio-économique des détenu-e-s est renforcé. »

## 4.2. Efficacité

En ce qui a trait à l'efficacité de l'action, il a été découlé les constats ci-après :

### 4.2.1. Constat 4

**Le système de rapportage du projet a fourni les livrables attendus, notamment les rapports d'exécution périodique, les rapports de supervision, la base de données des bénéficiaires mais des rapports de suivi-évaluation n'ont pas été constatés.**

La documentation du projet est très claire. Les ressources mobilisées, les objectifs prévus, l'ensemble des résultats attendus, les produits, les indicateurs, les activités, les coûts et les responsables de mise en œuvre sont clairement définis. La matrice de suivi des indicateurs est conçu à partir du cadre de résultat et se nourrit progressivement des données et informations de la mise en œuvre des activités. Dans les différents rapports de mise en œuvre, le cadre de suivi des indicateurs est rempli et reprend les indicateurs généralement contractuels et informe régulièrement de leur avancement. La périodicité de renseignement à partir du cadre de suivi est trop long et n'a pas offerte de l'opportunité de prendre à temps des actions correctives. Donc, la matrice des indicateurs est remplie ou est disponible à chaque rapport d'étapes ce qui n'a pas permis d'apprécier l'évolution des indicateurs sur une courte période.

D'un point de vue opérationnel, les suivis sont exécutés par l'équipe de mise en œuvre du projet en l'occurrence le personnel de la PESADEV, les responsables des DAPs départementales et ceux Quatre Chemins. En général, l'ONU Femmes et la direction centrale de la DAP réalisent des visites de supervision et en définissent les lignes stratégiques. A côté de la spécialiste de programme, l'ONU Femmes dispose d'un officier de suivi-évaluation qui produit des analyses et des recommandations sur la mise en œuvre du projet et un comptable pour les dossiers administratifs et comptables.

Pour le rapportage, les consultants contractualisés ont réalisé et soumis leurs rapports au commanditaire qui peut être l'une des parties prenantes du projet. Dans les autres cas, les partenaires de mise en œuvre et la DAP préparent les rapports trimestriels et les soumettent à l'ONU Femmes. Après la compilation, la consolidation et l'intégration des réalisations de cette agence, les rapports sont transférés vers le partenaire financier chaque année.

Des rencontres sont réalisées habituellement pour s'informer de l'avancement du projet, des contraintes rencontrées et de déterminer les résolutions à apporter, mais la fréquence de celles-ci n'a pas été prévue à l'avance. Néanmoins, avec le besoin et l'urgence, les réunions peuvent être lancées soit en présentiel ou en virtuel. La coordination de ce projet a l'habitude de prendre en compte des recommandations des rapports intermédiaires discutés et validés pendant les différentes réunions.

Des mécanismes de communication en lien avec les différents acteurs ont été mis en place par le partenaire de mise en œuvre après validation des entités de gestion.

Cependant, des rapports de suivi-évaluation pouvant aider à la correction éventuelle des possibles écarts enregistrés dans la mise en œuvre du projet n'ont pas été retracés dans les documents soumis pour appréciation dans le cadre de ce travail.

#### **4.2.2. Constat 5**

**La majorité des effets et des produits attendus dans le cadre de ce projet est atteinte. Cependant le contexte d'insécurité dans la zone d'intervention a affecté directement et indirectement la mise en œuvre des activités.**

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, la majorité des effets attendus et des produits a été atteint.

Au regard des activités réalisées, il importe de souligner que le projet a un effet positif sur les conditions de détention et la gestion des prisons en tenant compte des besoins sexo-spécifiques des femmes et mineures détenues. Des kits ont été distribués à ces dernières, le personnel est formé etc.

Aussi, l'accompagnement psychosocial et à la réinsertion socio-économique des détenues ont été renforcés. Des séances d'appui psychosocial ont été réalisés aux bénéficiaires des femmes/filles dans les centres carcéraux. Un appui a été donné à certaines femmes pour s'assurer de leur réinsertion socio-économique post carcérale par la mise en œuvre des activités génératrices de revenus. Cependant l'impact de ces dernières sur les ex détenues n'a pas été évalué (voir section limites).

Par rapport aux produits, il est important de mentionner que les détenues des prisons ciblées bénéficient de conditions de détention sensibles au genre et en conformité avec les mesures identifiées dans la Directive Genre. Mis à part des séances de formation reçues par le personnel masculin, mais les autres actions vont directement vers les femmes.

Quant à l'amélioration à l'hygiène et à la santé de détenues, des actions importantes ont été entreprises, il s'agit entre autres, de la distribution des kits d'hygiène, les évaluations sanitaires à l'entrée de la prison, des transferts vers les autres centres spécialisés lorsqu'il a des cas de santé compliqués.

**Tableau 11 : Visite un centre/hôpital**

Centres/disponibilité des services de santé	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	24	22
Non	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

En général, toutes les femmes disent avoir de l'opportunité de visiter un centre de santé/clinique ou hôpital si jamais elles ont un problème de santé car beaucoup d'entre elles ont déjà eu cette expérience.

Par contre, il importe de signaler que d'une manière générale dans les prisons, il existe un personnel sanitaire qui assure d'une part l'évaluation à l'entrée des détenues et d'autre part, la prise en charge des cas élémentaires, les premiers soins etc. Néanmoins, quand il y a une situation compliquée, le cas est référé soit dans l'hôpital universitaire de référence du département pour les prisons des Cayes et du Cap-Haitien, soit dans un centre d'un partenaire qui a l'habitude d'aider la prison de Cabaret ou l'hôpital général de Port-au-Prince.

**Tableau 12: Disponibilité des produits d'hygiène dans les centres carcéraux**

Centres/disponibilité des produits d'hygiène	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	24	22
Non	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

Les femmes confirment qu'elles ont l'habitude de recevoir des produits d'hygiène. Cependant, étant donné que c'est du don, il se peut qu'ils arrivent en retard. Rarement, ils ne sont pas disponibles. En cas d'indisponibilité, elles partagent entre elles ou font appel aux membres de leurs familles qui habitent près du centre carcéral pour venir en aide. Mais toutes les femmes déclarent que certaines fois, les produits sont indisponibles.

Dans tous les centres, les détenus déclarent qu'elles sont accompagnées dans le maintien des liens familiaux et ont accès à des services d'appui psychosocial pérennes.

Tableau 13: Participation à des rencontres familiales

Prison/ Participation à des rencontres familiales	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	24	22
Non	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

Dans toutes les prisons, les détenues ont eu l'opportunité de participer à des rencontres familiales. D'une part, elles ont l'occasion de voir « des proches » ou des membres de leurs familles lors des visites de routine ou quand ils leur apportent à manger mais d'autre part à des moments de l'année comme la fête des mères et la journée internationale du droit de la femme des activités culturelles et des rencontres de familles de manière spéciale ont été réalisées. De manière exceptionnelle et non régulière, d'autres journées dans certains centres ont été réalisées.

Ces rencontres n'ont pas de rythme défini, elles sont réalisées en fonction de la disponibilité du fond et la présence de partenaires financiers. En outre, une fréquence annuelle paraît être plus sensée en fonction des deux dates citées plus haut.

En ce qui a trait à la réalisation des activités de plaidoyer au grand public dans le cadre de la campagne de lutte contre la stigmatisation des activités de dialogue social déclarant avoir une meilleure compréhension de l'impact de la stigmatisation, la situation n'est pas similaire pour tous les centres en question. Si pour Cabaret et le Cap, aucune activité de ce genre n'est réalisée, pour le Sud, le responsable de la DAP à l'habitude de permettre à certaines personnes libres (jeunes, élèves, adultes, professionnelles) de réaliser des visites dans les prisons pour comprendre le fonctionnement de celle-ci, les conditions de détention, la discussion avec les détenus. Ces visites qui ne sont pas programmées à longueur de l'année ont pour but de sensibiliser la population afin d'éviter de produire des actes punissables. Il faut dire que cette initiative est du responsable de la DAP, mais ne concerne pas le projet.

Dans la lutte contre la stigmatisation et discrimination envers les anciennes détenues, un ensemble de travail a été réalisé en partenariat avec l'association Quatre Chemins. Dans la mise en œuvre de ces activités dans les communautés, les outils et mécanismes de sensibilisation et de communication suivants ont été utilisés ;

- Promotion de la masculinité positive ;
- Production d'une affiche et une capsule vidéo sont produites à partir de l'image de Fabiola Remy, cette ancienne détenue devenue comédienne et actrice du film « FREDA » de Gessica Genéus présenté récemment au Festival de Cannes ;

Ces matériels, outils et mécanismes sont utilisés en support aux activités d'éducation et de réinsertion sociale des anciennes détenues et également, à la sensibilisation des femmes actuellement détenues.

Enfin, il convient de signaler que dans tous les centres des ateliers à l'instar des séances de formation ont eu lieu sur les thématiques suivantes ;

- la participation citoyenne
- la gestion de conflits
- la violence
- l'estime de soi
- la gestion de stress

Par contre, les résultats de l'étude montrent que tout le personnel des DAPs respectives ont reçu des formations sur les principes et règles en matière des conditions de détention et de traitement des détenu-e-s (Règles de Bangkok, directive Centre). Il s'agit dans un premier temps de la formation reçue par les policiers à l'académie et, dans un second temps dans le cadre de ce projet pour tout le personnel y compris les policiers formés dans le temps. Donc, ces derniers ont été recyclés de préférence.

D'autres formations dans d'autres domaines ont été réalisées au profit de ces deniers (personnels des DAPs). Les responsables des différentes DAPs croient que ces formations ont été bonnes et ont des impacts très positifs sur la gestion de la prison par le personnel.

Aussi, il importe de souligner que le staff formé a dégagé une excellente compréhension/compétence sur les principes et règles en matière des conditions de détention et de traitement des détenu-e-s (Règles de Bangkok, directive Centre). Cependant, le manque de moyen a impacté la bonne application des règles apprises. Par exemple, les prisons sont surchargées et sont loin de respecter le standard exigé en la matière.

En effet, il faut préciser qu'il a été constaté un changement de comportement des assistants sociaux de la DAP formés aux méthodologies de thérapie collective à l'issue du recyclage des formations. Malgré que les conditions sont difficiles relatent les responsables des DAPs, des dispositions sont prises dans les centres carcéraux pour éviter des erreurs et améliorer les conditions de détention dans les centres touchés par le projet.

Aussi, des retombées positives sur les tempéraments des femmes/filles et leur comportement ont été constatés à la suite des supports fournis par les assistants sociaux de la DAP formés aux méthodologies de thérapie collective et aux assistances des psychologues engagés par la PESADEV.

La DAP dispose d'un cadre d'appui à la réinsertion socio-économique ou une assistance est accordée aux femmes/filles (ex-détenues) pour réaliser une activité génératrice de revenu.

Au regard de la matrice des activités prévues et réalisées, il est à remarquer qu'un ensemble d'activités planifiées a été réalisé et d'autres ne l'ont pas été. Au cours des exercices de collecte de données, il a été aussi pertinent de se renseigner des causes de la non-réalisation de ces dernières.

En général, cette situation s'explique dans certains cas par la réalité difficile du pays à cause des grands moments de troubles (peyi lòk), ce qui a limité les mouvements de terrain. D'autres inconvénients sont aussi à signaler comme ;

- ✓ Le blocage des routes aux entrées nord et sud de la capitale
- ✓ Rareté récurrente de carburant avec une exagération des prix sur le marché informel
- ✓ Des difficultés liées à la lenteur de réaction au niveau de la DAP à cause des crises
- ✓ Le changement des directeurs (3 changements en un an).
- ✓ Problèmes internes de la DAP pour l'opération du projet et fixation d'autres priorités comme la livraison des nourritures
- ✓ Délai trop court avec ce type de projet qui est très complexe dans le contexte actuel du pays
- ✓ Manque de ressources (assistants sociaux), la DAP a seulement 2 assistants sociaux au niveau central
- ✓ Prolifération des gangs armés qui ont pour cible parfois les centres carcéraux ont ralenti le processus
- ✓ Attaque sur les centres

Cette situation impacte l'efficacité de l'intervention et limite en termes de quantité les activités réalisées.

Quant à l'activité qui consiste à l'aménagement des espaces pour favoriser l'accès à l'eau potable dans les prisons, il faut dire que le manque de temps n'a pas permis d'avancer avec ces activités mais aussi au niveau de Cabaret, les responsables ont demandé de préférence la possibilité de dessaliniser l'eau qui existe tout prêt du centre. Cette nouvelle activité non prévue prendra un budget beaucoup plus important que celui disposé avant pour cette ligne d'action.

En général, pendant la mise en œuvre des activités du projet, des mesures pour faire face à la Covid ont été correctement appliquées. Il s'agit des mesures barrière comme la distanciation physique, la distribution des masques, la distribution des kits d'hygiène pour le lavage des mains.

Par contre il convient de mentionner que certaines activités ont débuté, les contraintes temporelles ont empêché leur pleine réalisation. Le tableau suivant donne une idée sur la majorité et les commentaires qui en découlent.

Tableau 14 : Activités débutées mais non finalisées

Produits	Activités	Commentaires
Produit 1.1	A.1.1.2 Revue périodique (bi-annuelle) de l'opérationnalisation de la directive genre dans les 3 prisons ciblées par le Comité technique d'évaluation	Le comité technique est bien en place, cependant la situation socio-politique n'a pas permis de réaliser l'évaluation des prisons ciblées. Cette activité de revue périodique est reportée mais n'a pas été réalisé au complet en fin du projet. Il convient de signaler que des avancées importantes sont en train d'être faites sur cet aspect-là. Le module de formation sur cette thématique (directive genre) est disponible.
	A.1.1.3 Identification des espaces réservés aux FEA	Après réception des différents devis communiqués par l'équipe des ingénieur.e.s de la DAP, il a été convenu qu'une seule firme de construction sera contractée pour la réalisation de l'aménagement des espaces réservés aux FEA, l'aménagement des espaces d'accueil des

		familles des détenues et la réparation des infrastructures sanitaires au niveau des 3 prisons ciblées.
Produit 1.2	A.1.2.1 Appel d'offres / identification des firmes Diagnostic des infrastructures sanitaires des 3 prisons Réhabilitation / réparation d'infrastructures sanitaires au niveau des 3 prisons ciblées	Le diagnostic des infrastructures a eu lieu et les devis ont été soumis mais cette activité n'a pas été réalisé au complet.
	A.1.2.3 Aménagement d'un espace et approvisionnement en équipements/intrants Identification des surveillant-e-s et détenues volontaires pour suivre la formation / participer aux rencontres d'échanges Formation et accompagnement des surveillant-e-s et détenues Production de savons	Les activités de production de savons sont reportées pour l'année 2 mais non mises en œuvre à la fin du projet.
	A.1.2.5 Diagnostic des besoins pour améliorer l'accès à l'eau dans les 3 prisons	Le diagnostic a été effectué. Un système à osmose inversé devrait être mis en place dans la prison civile de Cabaret et des châteaux d'eau devraient être fournis et installés dans les prisons civiles des Cayes et de Cap Haïtien. Au niveau de Cabaret, il a été demandé de réaliser un système de désalinisation des eaux qui existent. Mais ces activités n'ont pu être terminées.
Produit 2.1	A.2.1.1 Aménagement et équipement d'un espace pour accueillir les visites familiales de contact dans les 3 prisons ciblées	Les espaces ont été identifiées. Le réaménagement est reporté à l'année 2. A date, l'aménagement n'a pas eu lieu.

Source : Auteur à partir des rapports

#### 4.2.3. Constat 6

**Une cogestion réussie et un bon partenariat a été établi entre ONU Femmes et les structures de l'État, les ONG locales, les leaders communautaires et les bénéficiaires.**

La définition des différentes parties prenantes du projet a été bien faite et les responsabilités ont été très bien définies. L'ONU Femmes et la DAP sont les cogestionnaires de projet. La PESADEV et l'organisation Quatre Chemins assurent l'opérationnalisation du projet au niveau du terrain.

Les principaux bénéficiaires ont été clairement touchés et leur choix a été fait de manière raisonnée et avec équité. Il s'agit sans discrimination toutes les femmes et filles détenues dans les centres carcéraux de Cabaret, de Cap et des Cayes.

L'autre aspect qui est très important dans le cadre de cette intervention, c'est l'implication des DAPs départementales aux cotés de la DAP centrale pour mieux atterrir les actions. Ensuite, la cogestion a été faite en toute transparence entre les deux instances, à savoir l'ONU Femmes et la DAP centrale.

Les mécanismes de gestion mis en place ont été conformes aux procédures initiées à la base. Les rôles et les responsabilités de chaque partenaire ont été bien définis. Pendant tout le déroulement de l'intervention, aucun élément pouvant entraver le processus n'a été relevé. Selon les différents entretiens réalisés, la gestion du partenariat a été efficace. Les partenaires se disent informés du déroulement de toutes les activités du projet. Ils déclarent être très satisfaits de la transparence et du niveau d'information disposé par l'équipe de mise en œuvre.

Quant à l'adaptation à la réglementation COVID en vigueur au moment de la mise en œuvre des activités, on peut dire qu'il existe un dispositif rigoureux surtout dans le contexte culturel haïtien car celle-ci était dans sa phase de croissance en Haïti au moment de la mise en œuvre du projet.

Les mécanismes et les mediums de communication priorités dans le cadre de la mise du projet se révèlent très efficaces en analysant les réponses de toutes les parties prenantes. Ils sont orientés en fonction de ces dernières comme on l'a pu constater dans les résultats des enquêtes. Ils sont adaptés à la réalité et ont atteint les personnes concernées. Mis à part des méthodes classiques de communication (messages, appels de téléphones, réunions, WhatsApp, panneau de visibilité), la communauté a été atteinte via la communication porte à porte ou bouche à oreille initiée par le partenaire responsable (Quatre Chemins).

A part ce projet, il est important de souligner que la DAP a eu d'autres projets dont elle assure la gestion ou la coordination avec l'appui d'autres partenaires. Certains sont terminés et d'autres sont encore en cours.

Dans ces différents projets, la gestionnaire de partenariats de coopération de concert avec le chef du cabinet du directeur de la DAP assure la coordination et la gestion du partenariat. Il convient de signaler que dans le cadre des interventions, certains partenaires font les mêmes activités pour le même public cible. C'est le cas par exemple des interventions de l'ONU Femmes-DAP et de Terre des Hommes Italie dans la prison civile de Cabaret. Selon les données recueillies, pour les distributions des produits hygiéniques, les deux partenaires ont l'habitude de réaliser cette même activité au profit des détenues car les produits sont périssables ces dernières (détenues) en avaient besoin de manière continue. Cependant, les informations disponibles n'ont pas permis d'affirmer de duplication pour les autres types d'accompagnement.

En ce sens, toutes les parties prenantes en particulier la PESADEV et Quatre Chemins (responsables opérationnels du projet) ont été contactées à plusieurs reprises pour croiser les informations. Selon elles, les informations fournies dans ce rapport tiennent compte exactement des réalisations du projet et d'autres possibilités de duplication n'ont pas été révélées.

En effet, il est important de relater qu'au début du projet, il existait des mécanismes de coordination pour mieux orienter les actions comme ; la tenue régulière des réunions de coordination, des tables sectorielles, des comités de pilotage pour chacun des projets. Ces dispositifs ont permis de mieux coordonner les interventions, de se renseigner de Qui Fait Quoi et d'approcher ensemble les problèmes rencontrés. Pendant la phase de mise en œuvre de ce

projet, les difficultés d'ordre sécuritaire ont ralenti le processus, le dispositif de suivi et de coordination mis en place n'a pas été appliqué de manière rigoureuse.

## 4.3. Efficience

### 4.3.1. Constat 7

**Les activités du projet ont été mises en œuvre suivant les procédures et dispositions du contrat signé entre les partenaires de mise en œuvre d'ONU Femmes. Les parties prenantes étaient assez impliquées.**

Le projet d'«Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » financé par l'Union Européenne a été mis en œuvre par l'ONU Femmes et la Direction des Affaires Pénitentiaires (DAP) au niveau national. Les tâches et les responsabilités ont été définies et partagées dans un protocole signé par ces deux institutions. La Responsable de programme au niveau de l'ONU Femmes fait office de gestionnaire du dit projet. Une première officière a été recrutée mais s'était démissionnée par la suite.

Un responsable de suivi-évaluation a appuyé partiellement la mise en œuvre et c'est la même situation d'une comptable qui a pu donner son appui administratif et financier durant cette intervention.

La DAP centrale assure, de son côté, la gestion autonome des activités qui lui ont été attribuées de concert avec les différentes DAPs départementales (Sud et Cap-Haïtien). Au niveau central, une gestionnaire de partenariats de coopération a été recrutée pour contribuer à la mise en œuvre des projets de la DAP et du présent projet. Cependant, pour les requêtes financières, la DAP les adresse au niveau de l'ONU Femmes pour assurer le décaissement tout en respectant la procédure existée à cet effet.

Ce nombre limité du personnel déployé du côté des deux gestionnaires est aligné sur la stratégie du projet dont le but était de ne pas se substituer aux capacités des institutions déléguées pour conduire les activités mais de les renforcer, et d'assurer le monitoring et le coaching. Une telle approche a un double avantage. Elle est efficiente car elle mobilise peu de ressources humaines mais elle fait appel à une compétence de qualité et elle est propice à l'appropriation et à la durabilité.

Des consultants ont été contractualisés pour réaliser, au besoin, des travaux spécifiques pour le besoin du projet.

L'organisation dénommée Perspective pour la Santé et le développement (PESADEV) qui assure en grande partie la mise en œuvre du projet de concert avec l'organisation Quatre Chemins ont la possibilité de réaliser l'entièreté de leur mission. Dans l'ensemble, le tableau ci-après indique le personnel mobilisé par les principaux acteurs pour la mise en œuvre de ce projet.

Tableau 15: Personnes mobilisées

Emploi de temps	ONU Femmes	DAP	PESADEV	Quatre Chemins
Temps plein	Chargé de projet	Gestionnaire de partenariats de coopération	Un officier de projet  Une assistante administrative  3 psychologues responsables de projet dans les 3 départements  8 stagiaires (psychologues et sociologues) issus de l'UEH	
Temps partiel	Charge de programme  Comptable  Chargé de programme	Le directeur de cabinet de la DAP central	Direction exécutive (centrale) Une administratrice comptable	Directeur artistique ou exécutif  Une comptable  Une responsable de projet Un psychologue Un artiste Une responsable de logistique Et un responsable de communication

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

Il importe de signaler que les 3 responsables de DAP au niveau de Cabaret, de Cap-Haitien et du Sud ont été impliqués dans la mise en œuvre du projet. Un travail participatif et conjoint a été réalisé avec eux de concert avec les partenaires de mise en œuvre. Les informations collectées montrent que le niveau de collaboration et de communication entre ces derniers était satisfaisant.

Il faut aussi relever que la stratégie de choisir les partenaires locaux et nationaux pour la mise en œuvre du projet est très efficient. Cela a permis aux cogestionnaires d'être plus stratégique qu'opérationnel et les décisions vont guider à la mise en œuvre des activités. Les opérateurs ont été plus aptes à faire les activités, ils ont été plus près de bénéficiaires et les résultats ont été satisfaisants.

La stratégie de faire-faire mobilise des ressources humaines et matérielles locales à moindre coût comparativement à la mobilisation des ressources au niveau national. L'option qui consiste à recourir à l'expertise locale quand elle existe, notamment pour les formations pratiques et pour la sensibilisation communautaire a permis la facilitation des interventions par les personnes-ressources qui connaissent les zones et les coûts sont moindres. Cela constitue une démarche d'optimisation des ressources pour atteindre les objectifs.

Des mécanismes de communication en lien avec les différents acteurs ont été mis en place par le partenaire de mise en œuvre après validation des entités de gestion.

Tous les partenaires généralement quelconques se disent satisfaits quant au mécanisme de communication existant dans le cadre de ce projet.

Dans le cadre de ce travail, le budget alloué pour l'exécution de ce projet n'a pas été analysé en profondeur étant donné qu'il a été conseillé aux responsables de réserver cette partie aux auditeurs financiers. Mais, a priori, selon les responsables, les ressources financières, matérielles et humaines disponibles ont été très bien utilisées et ont permis de réaliser les activités prévues telles que planifiées.

Il importe de souligner que le partenaire de mise en œuvre (PESADEV) a géré son budget de manière autonome suite à des demandes de décaissement pour la réalisation des activités y compris Quatre Chemins. Ce budget est issu du budget total du projet. Selon eux, les ressources (humaines et financières) mises à la disposition de l'organisation ont été très bien gérées en tenant compte des priorités du projet. Toutes les lignes budgétaires ont été respectées en fonction des activités prévues. Aucune désaffectation et réaffectation n'a eu lieu et toutes les activités ont été réalisées comme convenu.

L'autre partie est gérée par l'ONU Femmes qui a assuré les décaissements pour les autres activités et surtout aux requêtes de la DAP. Les cogestionnaires du projet ont avoué que les ressources ont été suffisantes et bien gérées selon les planifications faites dans le document du projet. Étant donné qu'il y a des activités qui n'ont pas été finalisées, il reste encore du budget pour leur entière réalisation.

## 4.4. Durabilité

### 4.4.1. Constat 8

**Le projet « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » a développé des stratégies et des activités de renforcement et d'appui qui sont de nature à maintenir les effets à la fin du projet. Quelques effets fragiles sont observés en dépit du fait que certaines activités ne sont pas finalisées.**

Le projet a facilité la participation éprouvée d'un ensemble de parties prenantes pouvant assurer sa durabilité. Il s'agit ;

- a- Des autorités départementales et centrales de la DAP ; bien que le responsable principal ne soit pas totalement stable pour assurer le suivi des acquis des projets, mais la structure est de préférence pérenne. Ce qui signifie, elle servira à la durabilité de toutes les actions entreprises. L'autre côté positif est que le personnel pourra assurer la continuité des activités pendant un certain temps. Donc, il en résulte que les personnes formées seront utiles là où elles sont au service des prisons.

- b- Des autorités sanitaires locales ; malgré l'inexistence d'un protocole décentralisé signé avec les institutions sanitaires étatiques à proximité des centres carcéraux pour le référencement des cas compliqués mais les pratiques ont favorisé le lien avec ces dernières. Ce qui donne une assurance de recours pour les détenues ayant des complications sanitaires.
- c- Des structures locales comme la PESADEV et l'association Quatre Chemins ; les responsables ont témoigné leur niveau de satisfaction dans le partenariat d'une part et d'autre part ils se disent prêts à continuer avec leur collaboration pour les actions futures sur cette question. En effet, ces personnes-ressources là sont disponibles pour appuyer d'autres éventuelles actions.

D'un autre côté, la pérennité du projet être exprimée fonction de la nature des activités réalisées. En ce sens, il est important de signaler que la nature des actions réalisées a permis de déceler une certaine durabilité. Il s'agit, entre autres ;

- 1- La formation du personnel, car celui-ci aura à appliquer les connaissances apprises pendant longtemps au bénéfice des détenus dans les prisons à n'importe quelle communauté ou il sera affecté ;
- 2- Les appuis psychosociaux ; les détenues ont besoin de ces appuis pour faire face aux normes sociales établies, à la détresse dont elles ont été l'objet et à la perception des gens de la communauté. Cette action a non seulement un impact direct sur ces dernières mais elles les aideront pendant toute leur vie. A défaut de ces interventions, elles pourraient se trouver dans des situations très difficiles même suicidaires pouvant impacter durablement leur vie

Tableau 16 : Appuis psychologiques/prestataires

Centre /appuis psychologiques	APENA Cap-Haitien/ Nord	APENA Cabaret/ Ouest	APENA Cayes/Sud
Oui	15	24	22
Non	0	0	0

Source : Auteur à partir des données de l'enquête terrain

100% des détenues des 3 centres carcéraux déclarent avoir reçu d'appuis psychologiques et pensent que l'intervention était très intéressante et importante sur leur vie présente et future.

- 3- De la prise en compte des aspects hygiéniques ; comme les appuis psychosociaux, la non mise en place des activités liées à l'hygiène pourrait avoir des impacts mortels sur les détenues. Donc, en ce sens, il convient de signaler la réalisation de ces activités ont des impacts durables sur la vie des femmes et les filles détenues.
- 4- De la sensibilisation de la communauté ; cette activité est potentiellement intéressante dans la mesure où elle permet aux membres de la communauté d'avoir un autre regard aux détenues libérées (ex détenues). La communauté sensibilisée aura un autre comportement vis à vis ces derniers et la stigmatisation sera diminuée et disparue idéalement avec le temps.
- 5- Quelques ex-détenues ont reçu un appui économique qui leur permettrait de réaliser des activités génératrices de revenu. En général, ces activités ont tendance à générer des

revenus et impacteront directement et positivement la vie de la personne et sa famille. Des données sur la situation des familles ne sont pas disponibles mais cet appui peut durablement agir sur la vie des femmes/filles libérées.

Par ailleurs la durabilité serait davantage prononcée si les autres activités clé auraient été réalisées comme la construction des espaces pour recevoir les visites familiales, le rétablissement des liens familiaux, l'alimentation des centres en eau potable etc.

## 4.5. Genre et Droits humains

### 4.5.1. Constat 9

**Le projet était basé sur l'amélioration des conditions de détention des détenus mais les femmes/filles étaient essentiellement les véritables cibles car il visait à améliorer leur condition de vie dans les centres, leur autonomisation économique, le renforcement de leur capacité technique dans certains domaines, leur acceptation dans leur communauté... au regard des normes et politiques standard en matière de la gestion des détenues.**

Le projet tel que conçu et mis en œuvre a été reposé en grande majorité sur les femmes et les filles. Le public cible était d'abord les femmes et filles détenues. Néanmoins dans le renforcement de capacité du personnel des DAPs, certains hommes ont pu bénéficier. Cette réalité est aussi valable dans les séances de sensibilisation communautaire.

Cependant dans le cadre de l'accompagnement le choix des bénéficiaires s'est fait presque'exclusivement avec une sensibilité féminine. Dans le centre carcéral de cabaret, le plus gros du pays, toutes les femmes ont été appuyées (117/117).

C'est la même réalité pour les deux autres centres ciblés par ce projet, la totalité des femmes a été visée et a reçu l'accompagnement.

Aussi, au regard de toutes les activités prévues par el projet, elles sont orientées avec un élan très poussé vers le sexe féminin. Il convient de signaler par exemple ; l'organisation d'évènements pour favoriser le maintien du lieu familial, le recensement de l'ensemble des modules de formation professionnelle dispensés dans les prisons au niveau national au profit des femmes, la réalisation des campagnes de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation des anciens détenu-e-s et communication sur la détention préventive, la distribution de kits de dignité, l'aménagement et équipement d'un espace pour les femmes pour accueillir les femmes enceintes et allaitantes dans les 3 prisons etc.

Les activités génératrices de revenu dédiées aux femmes est un très bon signe accentuant un dispositif très important vers l'autonomisation de celles-ci à l'avenir.

Les rares activités ou les hommes ont participé ont été dédié vers les femmes, il s'agit par exemple, les formations pour le personnel des DAPs, la signature des protocoles, amélioration de l'accès à l'eau potable etc.

Aussi, ce projet dans sa conception et sa mise en œuvre a été adressé aux conditions de détention des détenues dans les différents centres carcéraux au regard des normes de standard international. Toutes les activités prévues et réalisées visent à un traitement adéquat et décent des détenues dans les centres carcéraux en leur permettant d'avoir accès à des produits d'hygiène, des espaces pour accueillir leurs parents-amis-familles, des appuis psychologiques, des sensibilisations pour la réinsertion sociale après leur sortie etc.

Les interventions ont grandement visé le droit des détenues bafoué dans les traitements antérieurs au projet et s'aligne avec de nombreuses dispositions internationales signées et ratifiées par l'Etat haïtien. Entre autres, il convient de relater ;

- 1- La Charte de l'ONU en 1955 qui stipule un ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus.es
- 2- Le pacte civil et politique dans ses articles 7, 10... a abordé les questions relatives à la protection des droits humains. Par exemple, l'article 10 a dit ceci ; « ***Toute personne privée de sa liberté est traitée avec humanité et avec le respect de la dignité inhérente à la personne humaine. Le régime pénitentiaire comporte un traitement des condamnés dont le but essentiel est leur amendement et leur reclassement social. Les jeunes délinquants sont séparés des adultes et soumis à un régime approprié à leur âge et à leur statut légal. Il ne sera fait aucune distinction fondée sur des raisons de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique 1. Tous les détenus sont traités avec le respect dû à la dignité et à la valeur inhérente à l'être humain*** ».
- 3- La Convention contre la Torture et Autres Peines ou Traitements Cruels, inhumains ou Dégradants demande aux états "d'interdire dans tout territoire sous sa juridiction d'autres actes constitutifs de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
- 4- D'autres instruments internationaux ont été produits tels que : l'Ensemble de Règles Minima pour le Traitement des Détenus" (1955), l'Ensemble de Principes pour la Protection de Toutes les Personnes Soumises à une Forme Quelconque de Détention ou d'Emprisonnement" (1988), la Convention Européenne pour la Prévention de la Torture et des Peines ou Traitements Inhumains ou Dégradants (1987), les Principes Fondamentaux relatifs au Traitement des Détenus (1990). En 1985 la Commission des Droits de l'Homme a mis en place un Rapporteur Spécial pour la torture.

Donc, Il convient de mentionner que ce projet s'inscrit dans une dynamique de lutte pour le respect des droits des hommes en général et le droit des détenus féminins en particulier. Entre autres, les actions

#### 4.7. Axes transversaux (environnement et handicap)

##### 4.7.1. Constat 10 :

**Le projet, dans son implémentation, a faiblement pris en compte les axes transversaux étudiés dans ce travail qui sont devenus depuis un certain temps très cruciaux dans les interventions ; il s'agit de l'environnement et la question des personnes vivant avec un handicap.**

Quant à la question environnementale et à la gestion de déchets, il faut dire que le projet n'a pas éprouvé une sensibilité réelle sur ces aspects étant donné qu'elles ne font pas partie des résultats ni des activités à réaliser. Néanmoins, lors des interventions, non seulement des mesures liées à l'hygiène et à l'environnement physique dans les prisons ont été mises en avant mais les responsables n'ont pas manqué d'insister dessus.

Aussi, l'intervention n'est pas axée sur les personnes à mobilité réduite car la logique de l'intervention n'en fait pas mention. Aussi, il s'agit d'une intervention dans les centres carcéraux, cette question n'est pas si évidente. Néanmoins, les responsables ont fait savoir que lors du déroulement des formations avec le personnel des DAPs, des sujets sur la gestion et le traitement des personnes en situation d'handicap ont été abordés. Il est recommandé que la priorité et des considérations spéciales soient accordées à ces personnes-là.

## 5. Conclusions et recommandations

### 5.1. Conclusions

#### **Conclusion 1 : Constat 1 (Pertinence)**

Le projet d'« Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » est pertinent car elle s'aligne aux priorités des états internationaux en général dans leur lutte pour la défense des droits humains (droit des femmes/filles), de l'ONU ainsi que l'Etat haïtien en particulier via le ministère de la Justice et la Sécurité Publique (MJSP), le Ministère de la Condition Féminine et aux Droits de la Femme (MCFDF), ...) dans la définition des politiques stratégiques, la mobilisation de ressources, le développement et la mise en œuvre de programmes intégrés en lien aux secteurs clés alliés aux domaines clés de développement durable (Cf. : 17 ODD). Et aussi, au regard des conventions et des traités internationaux ratifiés par l'Etat haïtien, il convient de conclure que cette intervention colle avec les politiques haïtiennes.

#### **Conclusion 2 : Constat 2 et 3 (Pertinence)**

La pertinence du projet est remarquée en s'adaptant au contexte et aux besoins des détenus en général mais surtout les détenues de sexe féminin dans les trois plus grands centres carcéraux des trois plus grands départements du pays se trouvant dans des conditions très complexes par la mise en œuvre des activités répondant aux besoins sexo-spécifiques, à l'accompagnement sanitaire, au renforcement économique par le biais des AGR et intégration sociale de ces dernières. Les activités prévues et réalisées dans leur essence tendent à améliorer les conditions des femmes/filles pendant leur période de détention mais elles s'inscrivent aussi dans une perspective durable. Cependant, certaines activités très importantes ne sont pas finalisées à cause des récurrentes troubles socio-politiques.

#### **Conclusion 3 : Constat 4 (Efficacité)**

Le projet est efficace car le système de rapportage a bien fonctionné et a fourni les livrables attendus notamment les rapports d'exécution périodiques, les rapports de supervision, la base de données des bénéficiaires. Les livrables et les informations pertinentes sont partagés et livrés à temps dans les formats exigés. Néanmoins, il est important de signaler que les rapports de suivi-évaluation n'ont pas été constatés.

#### **Conclusion 4 : Constat 5 et 6 (Efficacité)**

L'efficacité est évidente car les résultats ont été atteints grâce aux partenariats fructueux (formels ou non, directement ou indirectement) qu'a pu nouer ONU Femmes avec les structures de l'État, les ONG locales. Les mécanismes de communication entretenus par les partenaires, la clarté dans la définition des rôles et responsabilité de chaque partie ont favorisé un bon déroulement des activités du projet. Par contre, il est important de signaler que les mécanismes de coordination n'étaient pas parfaitement bien gérés et aussi le contexte d'insécurité dans les zones d'intervention a affecté directement et indirectement la mise en œuvre des activités du projet surtout le centre de Cabaret avec le dysfonctionnement du comité de suivi.

#### **Conclusion 5 : Constat 7 (Efficience)**

Les approches adoptées dans la mise en œuvre des activités du projet, le respect des procédures et les dispositions prescrites (convention de contribution de l'union européenne) dans le contrat ont permis la réalisation des activités de manière économe. Les partenaires ont respecté le budget qui leur a été alloué en général et en suivant de manière systématiquement les différentes lignes. Pour les activités non réalisées, les ressources financières n'ont pas été décaissées ni utilisées.

#### **Conclusion 6 : Constat 8 (Durabilité)**

Les stratégies, les acteurs impliqués, la nature des activités et les appuis fournis ont permis de croire que les effets peuvent être maintenus à la fin du projet. Cependant, en dépit du fait que certaines activités ne sont pas finalisées la fragilité de quelques effets est constatée.

#### **Conclusion 7 : Constat 9 (Genre et Droits humains)**

Quant au genre et aux droits humains, il faut dire que projet « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, des Cayes et de Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » s'adresse en général au respect des droits humains dans les principaux centres carcéraux du pays au regard des conventions internationales et aux politiques du gouvernement haïtien.

De manière spécifique, le projet a appuyé essentiellement les femmes/filles dans le but d'améliorer leur condition de vie dans les centres, leur autonomisation économique, le renforcement de leur capacité technique dans certains domaines, leur acceptation dans leur communauté etc.

#### **Conclusion 8 : Constat 10 (Axes transversaux (environnement et handicap))**

Les axes transversaux tels ; environnement et handicap n'ont pas été réellement pris en compte dans la mise en œuvre du projet étant donné que ces éléments n'étaient pas prioritaires pour les acteurs. Néanmoins, ils ont été partiellement abordés au cours de l'intervention.

## 5.2. Recommandations

La formulation des recommandations a été un processus continu et participatif. Le processus a commencé non pas après le traitement et l'analyse des données mais dès la revue documentaire et la collecte de données sur le terrain. Il s'est poursuivi sur toute la durée de l'évaluation. La présentation des constats préliminaires et les discussions sur la voie à suivre ont eu lieu avec le Bureau d'ONU Femmes Haïti pendant toute la durée de la consultation. Les recommandations ci-après formulées sont des propositions du consultant à la lumière des constats faits mais émanent aussi des acteurs interrogés.

Il est important de signaler que certaines recommandations tiennent compte de la continuité des certaines actions dans un projet qui a déjà pris fin, celles-ci pourraient être moins faisable donc, moins pertinentes au cas où d'autres extensions ne sont pas prévues ou d'autres projets de même nature.

Tableau 17: Recommandations

CONCLUSION	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES	NIVEAU DE PRIORITE (élevé, moyen, faible)	CALENDRIER (court, moyen, long terme)
<b>Conclusion 2 : Constat 2 et 3 (Pertinence)</b>	1- Réaliser toutes les activités manquantes (voir matrice des activités) en s'accroissant urgemment sur la revue périodique de l'opérationnalisation de la directive genre dans les 3 prisons ciblées, la signature du protocole ou la réalisation d'une lettre formelle pour le référencement et la prise en charge des détenue-s souffrants.es ; ainsi que la signature du protocole d'accord élaboré entre la DAP et l'INFP et son application	ONU Femmes Nouveau comité de suivi	Elevé	Court terme
<b>Conclusion 3 : Constat 4 (Efficacité)</b>	2- Mettre en place un rigoureux dispositif de suivi-évaluation et de redevabilité pour suivre systématiquement le déroulement des actions et recueillir les feed-back de la population concernée	ONU Femmes	Moyen	Moyen terme
<b>Conclusion 2 : Constat 2 et 3 ; (Pertinence) Et conclusion 6, Constat 8 (Durabilité)</b>	3- Assurer la disponibilité permanente des agents sociaux pouvant intervenir dans tous les centres carcéraux couverts par le projet et mêmes ceux non couverts pour assurer les appuis psychosociaux	ONU Femmes	Moyen	Moyen terme
<b>Conclusion 4 : Constat 5 et 6 (Efficacité)</b>	4- Disposer des mécanismes de coordination afin de bien évaluer les besoins, coordonner et d'évaluer les actions des partenaires pour éviter des duplications et aussi pour mesurer les effets	ONU Femmes	Elevé	Court terme

	et les impacts des interventions avec une équipe plus importante			
<b>Conclusion 7 : Constat 10 (Axes transversaux (environnement et handicap))</b>	5- Valoriser la question de l'environnement et des personnes vivant en situation d'handicap	ONU Femmes	Moyen	Moyen terme

Source : Auteur

## i. Bibliographie

1. Convention de contribution de l'Union Européenne EIDHR/2019/412-501
2. Document du projet
3. Levis Léa, *Droits de l'homme question réponse*, Port au Prince, UNESCO, 2005
4. Matrice de cadre logique
5. Michel Niassant *Impossible prison*, Paris, Deslée de Brower, 1977, p126
6. Rapport de PESADEV
7. Rapport ONU Femmes période 2020-2021
8. Rapport ONU Femmes période 2021-2022
9. Rapport d'enquête sur les prisons de 2019

### **Articles consultés**

1. [La situation des femmes en prison - Alliance Internationale de Femmes \(womenalliance.org\) consulté le 12 juillet 2023](https://www.womenalliance.org/)
2. Herschel W. LEIBOWITZ et Lewis O. HARVEY Jr, Comparaison de l'approche expérimentale et non expérimentale de la perception de la taille, 1969 consulte le 12 juillet 2023?

## ii. Annexes

1. Guide d'observation
2. Guide d'entretien pour les responsables de l'ONU Femmes/PESADEV/ Quatre Chemins
3. Guide d'entretien pour les institutions.
4. Guide d'entretien pour les responsables des DAPs
5. Grille de focus group avec la population carcérale
6. Liste des personnes interviewés
7. Matrice de cadre logique
8. Matrice de progression
9. TDR

### ***Annexe 1 : Guide d'observation dans les prisons***

- 1- Observation des espaces occupés par les détenues (superficie, # de femmes par m2)
- 2- Vérification des modules de formation pour les détenues disponibles
- 3- Vérifier des exemplaires de certificat délivrés aux femmes formées
- 4- Vérification des protocoles ou accords établis entre la DAP et les directions sanitaires (quantité, titre)
- 5- Observation de l'existence d'un espace disponible et aménagé dans chaque prison pour accueillir les visites familiales de contact ;
- 6- Vérification d'un accord signé avec les bureaux départementaux des affaires sociales pour le suivi conjoint des situations sociales délicates en conformité avec les standards de gestion de cas (consentement, confidentialité etc.) avec les prisons
- 7- Vérification de la disponibilité d'un recensement des modules de formations professionnelles réalisées dans les prisons pour femmes
- 8- Vérification de l'existence d'un protocole d'accord entre la DAP et le Ministère de la Santé (MSPP) permettant un suivi sanitaire régulier des détenu-e-s et le référencement de cas.
- 9- Vérification du plan de formation, certificats et autres éléments possibles
- 10- Vérification espace pour femmes enceintes et allaitantes

***Annexe 2 : Guide d'entretien avec les responsables de l'ONU Femmes, de DAP centrale de PESADEV et de QUATRES CHEMINS***

- 1- % des détenues qui bénéficient d'un appui psychosocial au sein de la prison
- 2- % de détenues condamnées ciblées qui expriment une diminution du sentiment d'isolement
- 3- Nombre de modules de formations professionnelles certifiés par l'INFP ou une autorité haïtienne compétente ;
- 4- Nombre d'initiatives entreprises pour pérenniser l'accès à des produits d'hygiène dans les prisons ciblées
- 5- % des recommandations du comité d'évaluation sur l'opérationnalisation de la Directive genre mise en place dans les 3 prisons ciblées.
- 6- Un espace est disponible et aménagé dans chaque prison pour accueillir les visites familiales de contact
- 7- Habitude de prise en compte des recommandations des rapports intermédiaires, expliquez ?
- 8- Equipe de mise en œuvre du projet et compétences au sein de la structure, organigramme
- 9- La gouvernance du projet
- 10- Choix des bénéficiaires (# et les critères) ? Leur Niveau d'implication et de participation dans le processus ?
- 11- Expliquer le système de suivi mis en place, suivi des indicateurs par le partenaire local et financier ? les problèmes au niveau du suivi ?
- 12.1. Les types de rapports mis en place dans la cadre de ce projet, quelles sont les difficultés rencontrées ?
- 12- Espace pour discuter du partenariat avec les partenaires (locaux et internationaux
- 13- Comment la communication en général et entre partenaires est-elle mise en œuvre ? Les outils de communication existants ?
- 14- Les espaces de discussion et d'échanges qui existent ?
- 15- Espaces mis en place pour évaluer le programme, le partenariat ?
- 16- Est-ce que les rôles entre les partenaires sont bien définis ? leur niveau de satisfaction ? respect des protocoles ?
- 17- Existence de conflits ? Comment la résolution des conflits s'est-elle mise en place ?
- 18- Quelles relations avec les institutions étatiques ? Avec autres plateformes ? Conventions existantes ?
- 19- Approche formation et renforcement des compétences ? Quels outils ? Quelle type d'évaluation pour évaluer les changements ? Les formateurs et leurs programmes ont-ils été bien sélectionnés ? Sur quelle échelle les évalueriez-vous ? Quels résultats de mise en œuvre ? Quels changements ?
- 20- Niveau d'implication des autorités locales pendant la mise en œuvre et leur éventuelle implication après la fin du projet ?
- 21- Le suivi des dépenses ? Comment s'organise-t-il ?  
On donne un montant a la PESADEV et a l'issu du travail, on soumet des rapports par tranche
- 22- Prise en compte des risques de changement climatiques dans le programme, environnement, gestion de déchets ?

23- Tableau des activités

Activités prévues	Activités réalisées			Commentaires
	Oui	Non	En cours	
<p>A.1.1.1</p> <p>Formation et recyclage in situ du personnel de la DAP sur les règles de Bangkok et la Directive genre, incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnel cadre</li> <li>- Personnel soignant</li> <li>- Assistant-e-s sociaux</li> <li>- Surveillant-e-s</li> </ul>				
<p>A.1.1.2</p> <p>Revue périodique (bi-annuelle) de l'opérationnalisation de la directive genre dans les 3 prisons ciblées par le Comité technique d'évaluation</p>				
<p>A.1.1.3</p> <p>Aménagement et équipement d'un espace pour les femmes pour accueillir les femmes enceintes et allaitantes</p>				
<p>A.1.2.1</p> <p>Réhabilitation / réparation d'infrastructures sanitaires au niveau des 3 prisons ciblées</p>				
<p>A.1.2.2</p> <p>Appui à la mise en place d'un protocole entre la DAP et les Directions sanitaires départementales du Nord, Ouest et Sud</p>				

<p>A.1.2.3</p> <p>Formation et mise en place d'unités de fabrication de savons et produits d'hygiène menstruelle dans les 3 prisons ciblées</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des surveillant-e-s</li> <li>- Formation d'une cohorte de détenues</li> <li>- Achats d'équipements et intrants</li> <li>- Aménagement d'un espace modulable pour la fabrication</li> </ul>				
<p>A.1.2.4</p> <p>Distribution de kits de dignité</p>				
<p>A.1.2.5</p> <p>Aménagements pour favoriser l'accès à l'eau potable</p>				
<p>A.2.1.1</p> <p>Aménagement et équipement d'un espace pour accueillir les visites familiales de contact dans les 3 prisons ciblées</p>				
<p>A.2.1.2</p> <p>Formation et accompagnement des assistant-e-s sociaux de la DAP aux méthodologies de thérapie collective, gestion des conflits et entretien individuel :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des assistant-e-s sociaux et stagiaires</li> <li>- Equipement</li> <li>- Visite de suivi et évaluation</li> </ul>				
<p>A.2.1.3</p> <p>Formation des surveillant-e-s des 3 prisons ciblées à la détection des symptômes de détresse émotionnelle et à la gestion des conflits</p>				

A.2.1.4 Partenariat avec les universités pour la mise en place d'un programme de stage et/ou apprentissage pour les étudiants finissant en psychologie ou sociologie et intéressés par une carrière de travailleur-s sociaux en milieu carcéral				
A.2.1.5 Organisation d'évènements pour favoriser le maintien du lieu familial				
A.2.2.1 Recensement de l'ensemble des modules de formation professionnelle dispensés dans les prisons au niveau national				
A.2.2.2 Evaluation des curricula et appui à la certification par l'INFP ou autre autorité compétente				
A.2.2.3 Campagnes de sensibilisation pour lutter contre la stigmatisation des anciens détenu-e-s et communication sur la détention préventive				
Signature d'un protocole d'action avec les institution étatique (MAST-INFP, MSPP)				

N.B : prière de relater s'il y avait des activités non réalisées ou remplacées par maque de pertinence dans la partie commentaire

- 24- Les activités initiales ont-elles été respectées selon le calendrier prévu ? Si non, quelles étaient les raisons de chacun de ces retards ?
- 25- Les activités ont-elles été suffisamment adaptées à la réglementation COVID en vigueur au moment de la mise en œuvre des activités et ont-elles été correctement appliquées ?
- 26- Les budgets des activités ont-ils été suffisants ?  
Les ressources (humaines et matérielles ...) ont-elles été suffisantes et bien utilisées ?
- 27- Impression générale sur le projet (difficultés rencontrées, leçons apprises, évaluation du partenariat, délai, axes transversaux (genre, environnement) ...)
- 28- Pensez-vous qu'on peut répliquer ce projet dans d'autres communautés ayant ces mêmes besoins ?

**Annexe 3 : Guide d'entretien pour les institutions (Université, MAST-INFP, MSPP)**

- 1- Avez-vous un partenariat avec la DAP et l'Onufemme sur le Projet intitulé : « Amélioration des conditions de détention des détenues des prisons de Cabaret, Les Cayes et Cap-Haïtien à travers la mise en œuvre de la Directive Genre de la Direction de l'Administration Pénitentiaire » ?
- 2- Quel type d'appui apportez-vous dans ce partenariat ?
- 3- Comment jugez-vous la collaboration (communication, satisfaction et autres...)
- 4- A l'avenir aimeriez-vous continuer avec un tel partenariat ?

## Annexe 4 : Guide d'entretien avec les responsables des DAP

Date de l'entretien.....

Nom du répondant :

0. Nombre de détenues et pourcentage de femme dans la prison \_\_\_\_\_

1. Tranche d'âge des détenues

18-24

25-29

30-34

35-39

40-44

45-49

50-54

55-59

60 et plus)

Nombre/pourcentage de filles mineures :

2. Provenance des détenues ?

Rural

Urbain

2.1. Statut matrimonial des détenues :  marié  Placé  fiancé  vivre avec  veuf  autres (mentionné)

3. Avez-vous l'habitude de distribuer des produits d'hygiène aux détenues ? oui ou non

Si oui, a quelle fréquence ?  Semaine  quinzaine  mensuel  trimestriel  semestriel  autres (mentionné).

3.1. Ou est -ce-que vous trouvez ces produits ?.....

3.2. Payez-vous pour acquérir les produits ? oui ou non

3.3. Si oui combien ?.....

4. Avez-vous l'habitude d'organiser ou recevoir des appuis psychosociaux pour les détenues ? oui ou non

Si oui, a quelle fréquence ?.....

4.1. Qui a l'habitude de vous donner ces appuis ?

5. Avez-vous l'habitude d'organiser/recevoir des formations pour les détenues ? oui ou non

Si oui, dans quel domaine ?.....

5.1. Quelle institution qui a l'habitude d'organiser ces formations ?.....

5.2. Ces formations ont été certifiées par une instance ? oui ou non

- Si oui, laquelle ?.....
6. Est-ce-que vous ou quelqu'un de la DAP avez reçu des formations sur les principes et règles en matière des conditions de détention et de traitement des détenu-e-s (Règles de Bangkok, directive du Centre) ? oui ou non ?  
Si oui par quelle organisation
    - 6.1. Comment jugez-vous votre compréhension/compétence sur les principes et règles en matière des conditions de détention et de traitement des détenu-e-s (Règles de Bangkok, directive Centre). Mauvais, passables, bonnes, excellentes
    - 6.2. Avez-vous constaté un changement de comportement des assistants sociaux de la DAP formés aux méthodologies de thérapie collective
    - 6.3. Avez-vous constaté de l'amélioration des supports fournis par les assistants sociaux de la DAP formés aux méthodologies de thérapie collective
  
  7. Avez-vous un espace aménagé pour accueillir les femmes enceintes et allaitantes ? Oui ou non
    - 7.1. Si oui, depuis quand ?
    - 7.2. Qui l'a aménagé pour vous ?
  8. Existe-t-il de protocoles d'accord établis entre la DAP et les directions sanitaires de votre département pour faciliter le référencement et la prise en charge des détenu-e-s souffrant ? oui ou non
    - 8.1. La quantité de protocoles et d'institution
    - 8.2. Avec quelle institution ?
    - 8.3. Avez-vous l'habitude de référer les personnes souffrant vers un centre de soins/hôpital quand elles ont un problème de santé ? oui ou non ?  
Si oui quelle est cette institution ?
  
  9. Est-ce-qu'une visite médicale d'entrée a été réalisée par les détenu-e-s nouvellement admises? Oui ou non  
Si oui dans quelle institution vous l'aviez réalisée ?
  10. Prenez-vous d'initiatives pour pérenniser l'accès à des produits d'hygiène dans la prison? Oui ou non  
Si oui lesquelles ?
    - 10.1. Est-ce-que ça a donné du résultat ? oui ou non  
Si oui, expliquez ?
  11. Existe-t-il un espace disponible et aménagé dans chaque prison pour accueillir les visites familiales de contact ? Oui ou non
    - 11.1. Si oui, depuis quand ?
    - 11.2. Qui l'a construit ?.....  
Observation de l'espace
  12. Est-ce-que les détenues nouvellement admises ont subi une évaluation psycho-sociale est réalisée à l'entrée? Oui ou non  
Si oui, par qui ?
  
  13. Est-ce que vous avez des assistants sociaux disponibles ? oui ou non ?  
Si oui, combien vous disposez ?
    - 13.1. Est-ce que selon vous la quantité est suffisante ?
    - 13.2. Si oui, sont-ils formés aux méthodologies de thérapie collective, gestion des conflits et entretien individuel?

14. Avez-vous l'habitude d'organiser des rencontres familiales de contact au niveau de cette prison ? Oui ou non ?
- 14.1. Quelle est le nombre de rencontres familiales organisées ?  
La fréquence ?  Semaine  quinzaine  mensuel  trimestriel  semestriel  autres (mentionné).
- 14.2. Le nombre d'évènements organisés chaque année.....
15. Votre prison dispose-t-elle d'un accord avec les bureaux départements des affaires sociales pour le suivi conjoint des situations sociales délicates en conformité avec les standards de gestion de cas (consentement, confidentialité etc.)
16. A-t-on l'habitude de réaliser des séances de formations professionnelles dans la prison ? oui ou non ?
- 16.1. Si oui, depuis quand ?
- 16.2. Si oui, Existe-t-il Un recensement des modules de formations professionnelles réalisées dans les prisons pour femmes est disponible ?
17. Disposez-vous d'un protocole d'accord entre la DAP et l'INFP ou une autre autorité compétente en matière de formation professionnelle reconnue par l'État haïtien dans les prisons ? oui ou non
18. Si oui, depuis quand ?
19. Disposez-vous d'un protocole d'accord entre la DAP et le Ministère de la Santé (MSPP) permettant un suivi sanitaire régulier des détenu-e-s et le référencement de cas est conclu ? Oui ou non ?  
Si oui, depuis quand ?
20. Existe-il un de curricula de formation professionnelle des détenu-e-s en cours dans les prisons évalués par l'INFP ou une autre autorité compétente reconnue par l'État haïtien oui ou non ?  
Si oui, depuis quand ?
21. Avez-vous l'habitude de réaliser des activités de plaidoyer grand public mises en place dans le cadre de la campagne de lutte contre la stigmatisation des ancien-e-s détenu-e-s? oui ou non ?  
Si oui, a quelle fréquence ?  
La quantité réalisée
22. Avez-vous l'habitude de réaliser des activités de dialogue social déclarant avoir une meilleure compréhension de l'impact de la stigmatisation ? Oui ou non  
Si oui à quelle fréquence?  
Les responsables/intervenants ?  
Les cibles/quantité ?
23. % des recommandations du comité d'évaluation sur l'opérationnalisation de la Directive genre mise en place dans les 3 prisons ciblées ?

## ***Annexe 5 : Grille de focus group avec la population carcérale***

1. Tranche d'âge des détenues (18-24) (25-29) 30-34, 35-39, 40-44, 45-49, 50-54, 55-59, 60 et plus)
  - 1.1. Statut matrimonial des détenues :  marié  Placé  fiancé  vivre avec  veuf  autres (mentionné)
2. Provenance des détenues ?  
Urbain ou rural
3. Avez-vous l'habitude de recevoir les produits d'hygiène (savon, dentifrice, serviette hygiénique, brosse à dent...) ? oui ou non ?  
Si oui, à quelle fréquence ?  
 Semaine  quinzaine  mensuel  trimestriel  semestriel  autres (mentionné).  
Et depuis quand ?
  - 3.1. Vous payez pour ces produits ? oui ou non,  
Si oui, combien ?
  - 3.2. Avez- vous l'habitude de recevoir d'autres types de produits ? Si oui, citez ?
4. Avez-vous l'habitude de recevoir des appuis psychosociaux oui ou non  
Si oui, à quelle fréquence ?  Semaine  quinzaine  mensuel  trimestriel  semestriel  autres (mentionné).  
Et depuis quand ?
  - 4.1. Avez- vous l'habitude de recevoir d'autres types d'appuis ? Si oui, citez ?
  - 4.2. Qui a l'habitude de vous donner ces appuis ?
  - 4.3. Avez d'autres besoins quotidiens importants qui ne sont pas pris en compte ?
5. Avez-vous l'habitude de vous sentir isoler (oui ou non)  
Si oui à quel moment ?
  - 5.1. Que faites-vous dans ces situations ?
6. Avez-vous l'habitude de recevoir des formations (oui ou non)  
Dans quel domaine ?
  - 6.1. Ces formations ont été certifiées par une instance oui ou non  
Si oui, laquelle ?
7. Existe-il un espace aménagé pour accueillir les femmes enceintes et allaitantes ?  
Si oui, depuis quand ?
  - 7.1. Comment trouvez-vous l'espace ? (Mauvais, passable, bien, excellent)
8. Avez-vous l'habitude de visiter un centre/hôpital quand vous avez un problème de santé ?  
oui ou non ?  
Si oui quelle est cette institution ?
  - 8.1. Comment trouvez-vous les services offerts ? (Mauvais, passable, bien, excellent)

9. Quand vous étiez nouvellement admises dans la prison, aviez-vous réalisée une visite médicale d'entrée ? Oui ou non  
Si oui Dans quelle institution vous l'aviez réalisée ?
10. Aviez-vous accès continu à des produits d'hygiène (savon, dentifrice, serviette hygiénique, brosse à dent...) dans la prison ? Oui ou non  
Si non pourquoi ?
11. Existe-t-il un espace disponible et aménagé dans la prison pour accueillir les visites familiales de contact ? Oui ou non  
Si oui, comment trouvez-vous l'espace ? (Mauvais, passable, bien, excellent)
12. Est-ce-que vous avez subi une évaluation psycho-sociale à l'entrée dans la prison ? Oui ou non  
Si oui, par qui ?
13. Est-ce que vous avez des assistants sociaux disponibles pour vous accompagner dans la prison ? oui ou non ?  
Si oui, depuis quand ?
- 13.1. Quelles thématiques ont-ils abordées lors des séances ?
14. Avez-vous l'habitude de participer dans des rencontres familiales de contact au niveau de cette prison ? Oui ou non ?  
Si oui, la fréquence, quand ?
15. Dans le cadre du suivi conjoint des situations sociales délicates en conformité avec les standards de gestion de cas, est-ce-qu'on vous demande de signer des accords de consentement, confidentialité etc.
16. A-t-on l'habitude de réaliser des séances de formations professionnelles pour vous dans la prison ? oui ou non ?  
Si oui, sur quelles thématiques ?
17. Avez-vous l'habitude de participer dans des activités de dialogue social autour de la stigmatisation ? Oui ou non  
Si oui, à quelle fréquence ?
- 17.1. Les responsables de la réalisation de cette activité ?

## **Annexe 6 : Listes des personnes interviewés**

- 1- Ancien directeur de Cabinet de la DAP centrale
- 2- Consultante charge de la coordination des partenaires
- 3- Responsable de la DAP de Cabaret
- 4- Responsable de la DAP de Cap- Haïtien
- 5- Responsable de la DAP des Cayes
- 6- Responsable de la direction de PESADEV
- 7- Responsable de l'administration de 4 chemins
- 8- Chargée de programme de ONUFemmes
- 9- 61 détenues dans les 3 centres carcéraux (24 à Cabaret, 22 aux Cayes et 15 au Cap-Haïtien)